Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

FÉVRIER 1953 — N° 64

SOMMAIRE

- **FAITES DES ABONNÉS A NOS PUBLICATIONS INTÉRIEURES** 2
- **CONSEIL NATIONAL. ASNIÈRES, 24-25 JANVIER 1953 :**
  - — Élections municipales 4
  - — Problèmes relatifs à l'Union Française 5
- **POUR LES SINISTRÉS DU NORD DE L'EUROPE.** 9
- **CRÉATION OU RECONSTITUTION DE SECTIONS** 10
- **AIDONS NOS J.S. ET LEUR JOURNAL "LUTTES".** 11
- **UN TIMBRE POUR L'INTERNATIONALE :**
  - — Sur le feuillet de chaque militant 14
- **L'INTERNATIONALE SOCIALISTE :**
  - — Le Congrès de Milan. Principales résolutions. 15
  - — La Conférence Socialiste Asiatique de Rangoon. Résolutions 21
- **NOTRE LIBRAIRIE-CATALOGUE** 32
- **LE COMITÉ DIRECTEUR :**
  - — Décisions du 11 juin 1952 au 28 janvier 1953 33
- **COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS** .. 44

Collection Jean-Jaurès

Aux responsables Féréraux, aux Secrétaires de Sections, aux abonnés à nos publications intérieures.

La nécessité de réaliser des économies nous oblige à réduire le volume de nos frais d'impression.

En conséquence, NOUS SUSPENDONS LA PARUTION DU BULLETIN INTERIEUR SPECIAL, DIT D'ORGANISATION, qui semble n'avoir pas retenu l'intérêt de la plupart de nos camarades secrétaires de section.

Depuis 1948, avec une seule et légère augmentation de prix, nous nous attachons à maintenir et même à accroître le volume de nos publications intérieures (« Bulletin Intérieur », « Arguments et Ripostes », « Documentation Politique », brochures et suppléments divers).

Et cependant :

1° **Le contenu amélioré de ces publications, leur périodicité plus suivie, le nombre et la qualité des suppléments** (rapports, motions, brochures, etc.) **mis à la disposition des militants**, ont accru nos charges ;

2° La plupart des fédérations ont allongé (dans le souci louable de documenter le plus grand nombre possible de leurs propagandistes) la liste de ceux qui reçoivent gratuitement nos imprimés ;

3° **Nos appels maintes fois répétés, à chacun de ceux qui bénéficient d'un service gratuit, de trouver au moins un abonné payant, n'ont guère été entendus.** N'a pas davantage été entendue, d'ailleurs, notre proposition (toujours valable) de servir **un abonnement supplémentaire gratuit pour cinq abonnements payants** groupés.

En ce moment, nous assurons 4 services gratuits pour 1 service à un abonné payant les 300 francs réclamés annuellement.

C'est insuffisant !

Les frais d'impression supportés par le Centre du Parti sont ainsi devenus de plus en plus lourds : ils risquent de devenir hors de proportion avec nos ressources.

Cependant, nous entendons maintenir le service groupé complet de nos publications au plus grand nombre possible de militants responsables.

Nous pensons que tous les camarades apprécient l'effort fait par le Secrétaire Général pour les mieux documenter. Nous pourrions faire davantage encore si nos camarades nous faisaient **parvenir de nombreux abonnements.**

TOUS A LA TACHE DONC ! CHAQUE CAMARADE BÉNÉFICIANT D'UN SERVICE GRATUIT DOIT SE FAIRE COLLECTEUR D'ABONNEMENTS (300 francs pour un an) QUI SONT A ADRESSER A :

Robert FOUQUART
12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
C.C. Paris 5570-17

C. CAILLIERET
Secrétaire administratif

Georges BRUTELLE
Secrétaire général adjoint

Secrétaires de section ! Donnez connaissance de cette communication à la prochaine réunion de section !

*
**

NOTES IMPORTANTES :

1. Pour toute réclamation ou changement d'adresse concernant nos publications intérieures, prière de vouloir bien joindre la dernière bande d'envoi.

●

2. Les secrétaires administratifs fédéraux sont priés (s'ils ne l'ont pas fait récemment) de nous fournir d'urgence une liste mise à jour des adresses de leur C.A.F. et de leurs responsables de sections.

CONSEIL NATIONAL

DÉCISIONS

Le Conseil National s'est réuni à Asnières, Centre Administratif et Social, les 24 et 25 janvier 1952.

1°) ORDRE DU JOUR

Le Conseil National a adopté l'ordre du jour suivant, proposé par le Comité Directeur :

a) PROBLEMES RELATIFS A L'UNION FRANÇAISE.

b) ELECTIONS MUNICIPALES : PROGRAMME ET TACTIQUE.

A ce sujet, nous rappelons ci-dessous un passage de la circulaire 588, du 9 janvier, relatif à cet ordre du jour :

« ... *Conformément à la décision du 44e Congrès National, le Comité Directeur a décidé de mettre à l'étude du prochain Conseil National une série de problèmes relatifs à l'Union Française.*

« *Par ailleurs, une communication relative au Programme du Parti pour les élections municipales sera faite au cours de ce Conseil et des décisions devront être prises concernant notre tactique électorale...* »

2°) INFORMATION DES FÉDÉRATIONS

La circulaire 588 précisait à ce sujet :

« *Nous informons les secrétaires fédéraux de ce que* « *la* Commission de l'Union Française du Parti, *afin de* « *permettre une organisation aussi rationnelle que pos-* « *sible de débats pour lesquels nous ne disposerons que* « *d'un temps trop limité, a demandé à* plusieurs camarades de préparer des rapports.

« ... *Afin de permettre de fructueux échanges de vues au sein des Bureaux ou des Commissions Administratives Fédérales et de faciliter ainsi la tâche des délégués au Conseil National, nous ferons parvenir aux fédérations, dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire au fur et à mesure qu'ils nous seront fournis, les éléments des différents rapports...* »

La totalité de ces documents fut mise en place une semaine avant la tenue du Conseil National.

3°) REPRÉSENTATION DES FÉDÉRATIONS

Toutes les fédérations avaient été avisées le 16 janvier, par circulaire 589 sous la signature de notre Trésorier national, de leurs prises en feuillets et timbres en 1952 et de leur représentation dans nos Assises Nationales de 1953.

UNE COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS, désignée par le Conseil National, fit le rapport ci-dessous qui fut *adopté à l'unanimité :*

LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS :

« — *Ayant pris connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice* 1952,

« — *S'étant assurée que le calcul du nombre de mandats et délégués pour nos Assises Nationales, en* 1953, « *a été fait conformément aux articles* 10, 22, 23, 25 *de nos Statuts et à la décision du* 43e *Congrès National de faire ces calculs sur la base de* 25 *cotisants à* 12 *timbres,*

« — *Ayant entendu les explications fournies par le Secrétaire Administratif,*

« — *S'étant assurée que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs mandats et délégués*

« *respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant,*
« *de faire entendre leurs réclamations,*

« VOUS DEMANDE DE VALIDER LES MANDATS ET
« DELEGATIONS INDIQUES CI-DESSOUS :

« DELEGUES AU 45e CONGRES 343
« MANDATS 1953 ..... 3.403

Faisaient partie de cette Commission les camarades : **HORNUNG (Rhône) ; DELABRE (P.-de-C.) ; ROIRON (Loire).**

●

I. - ÉLECTIONS MUNICIPALES : PROGRAMME ET TACTIQUE

1° LE PROGRAMME

LA FEDERATION NATIONALE DES ELUS MUNICIPAUX ET CANTONAUX SOCIALISTES A SOUMIS AU C.N. UN PROJET DE PROGRAMME.

Notre camarade Dardel, maire de Puteaux, présenta ce texte.

Un exemplaire en fut aussitôt remis aux délégués présents, puis envoyé, dès le lendemain du C.N., à tous nos secrétaires fédéraux.

Dès réception des remarques, suggestions ou modifications des C.A. fédérales, ce texte sera mis au point par les soins de la Commission Administrative de notre Fédération des Elus. Après approbation du Comité Directeur, il sera ensuite publié sous forme de brochures auxquelles nous nous efforcerons de donner la plus grande diffusion possible.

2° LA TACTIQUE

Le texte suivant a été adopté par le Conseil National :

« *Le Conseil National recommande aux Sections de*
« *faire l'effort maximum afin que des listes complètes de*
« *militants du Parti soient présentées aux élections munici-*
« *pales, aussi bien dans les communes où le système*
« *majoritaire est en vigueur que dans celles où l'assemblée*
« *communale est élue à la proportionnelle.*

« *En cas d'impossibilité de constituer des listes socia-*
« *listes homogènes, il pourra être fait appel à des élé-*
« *ments républicains et laïques.*

« *Au second tour de scrutin, toutes dispositions devront*
« *être prises pour faire échec à toutes les formes de*
« *réaction, au cléricalisme de combat et au totalitarisme*
« *stalinien.*

« *Le Conseil National fait confiance aux Fédérations*
« *pour veiller à l'application de ces décisions.*

⁂

« *Le Conseil National recommande aux Sections du*
« *Parti de prévoir une représentation féminine sur les lis-*
« *tes de candidats aux prochaines élections municipales.*

●

II. - PROBLÈMES RELATIFS A L'UNION FRANÇAISE

Sur les problèmes relatifs à l'Union Française, le Conseil National a adopté les textes suivants :

1° APPEL A L'OPINION PUBLIQUE DE FRANCE, DE TUNISIE ET DE TOUTE L'UNION FRANÇAISE

« Les Socialistes de France et de l'Union Française, « réunis en Conseil National à ASNIERES les 24 et 25 janvier 1953, ont délibéré à nouveau sur les rapports « franco-tunisiens. Ils ont travaillé avec le souci de la « vérité, la franchise de l'amitié et la volonté d'aboutir « à restaurer un climat de confiance réciproque.

« A l'issue de leurs travaux, ils lancent un appel à « l'opinion publique de France, de Tunisie et de toute « l'Union Française.

« Dans les diverses résolutions de ses Congrès Nationaux et notamment dans le texte voté en mai 1950, qu'il « rappelle en annexe, dans ses écrits, dans sa presse, dans « l'action de son Comité Directeur comme de ses militants, dans ses initiatives et ses votes au Parlement, le « Parti Socialiste a toujours prouvé qu'il est et reste « le fidèle ami du peuple de Tunisie.

« Il a, en effet, dénoncé sans faiblesse toutes les erreurs « qui ont créé la situation actuelle, toutes les mesures « arbitraires d'éloignement, de répression ou de contrainte, « les campagnes d'excitation à la haine, les actes de violence criminelle, individuels ou collectifs. Le Parti « Socialiste a toujours demandé que toute la lumière soit « faite sur les responsabilités de cette lutte fratricide et « qu'une justice sereine recherche et châtie tous les coupables, quels qu'ils soient.

« Il n'a cessé de mettre en garde le gouvernement français et les parlementaires de la majorité actuelle contre « des décisions politiques qui, sous le fallacieux prétexte « de maintenir un état de fait, méconnaîtraient les aspirations les plus légitimes du peuple tunisien. Il a « dénoncé les fautes commises en Tunisie par les représentants du gouvernement et, à tous les échelons, par « certains agents de l'Administration française qui croient « encore à la vertu d'une politique de coercition et ne « font ainsi, par leurs actes quotidiens, qu'aggraver la « situation actuelle.

⁂

« Il n'est que temps de reprendre les négociations « en « vue de l'accession des Tunisiens à la capacité de « s'administrer eux-mêmes, compte tenu des dispositions « pertinentes de la Charte des Nations-Unies ».

⁂

« Il n'est que temps que le gouvernement français « s'engage résolument à recréer le climat de détente, de « confiance et de liberté nécessaires, ce qui implique la « levée de l'état de siège, la mise en liberté de tous les « Tunisiens arbitrairement détenus, l'abrogation de toutes les mesures d'exception.

« Il faut reprendre rapidement et loyalement les négociations pour que les promesses faites au peuple tunisien « deviennent réalité ; le succès de ces négociations exige « que chaque partie expose, sans réticence, ses vues et « ses buts.

⁂

« Il n'est que temps que tous les Français qui vivent « et travaillent en Tunisie renoncent à tout fantôme de « primauté raciale et comprennent enfin que la sauvegarde de leurs intérêts légitimes réside dans une entente « franco-tunisienne.

⁂

« Il n'est que temps que le peuple tunisien, ses organisations politiques et syndicales, ses représentants les « plus qualifiés, sachent tout ce que le Parti Socialiste « fait pour eux et tout ce qui l'autorise aujourd'hui à « leur exprimer, en toute amicale franchise, sa pensée.

« De même que le peuple français, instruit par sa pro« pre histoire, sait que l'évolution du monde moderne « amène les peuples jusqu'alors dépendants à exprimer « avec une force accrue leurs aspirations à l'indépendance, de même les faits vécus le conduisent à constater l'interdépendance croissante des nations et l'obligation où chacune se trouve de s'intégrer dans des « ensembles de structures diverses mais toujours dominés « par les impératifs géographiques, les nécessités économiques et les circonstances historiques.

« Les Socialistes savent que la Tunisie, avec ses trois « millions d'habitants, a une situation économique encore « précaire et doit importer son énergie, construire ses « routes et ses ports, irriguer ses plaines, électrifier ses « villes et ses campagnes, acheter, au-delà de ses frontières, trois fois plus qu'elle n'exporte, et achever de « libérer de l'ignorance tous ses enfants. Comme le déclarait HABIB BOURGUIBA, parlant de l'aide de la « France : « Le régime nouveau a apporté à la Tunisie des « bienfaits incontestables. Il a établi le contact entre deux « civilisations et, dans les heurts d'une collaboration « imposée par la force, il a, en définitive, réalisé un enrichissement de la Tunisie sur le triple plan matériel, « intellectuel et social. »

« C'est pourquoi les Socialistes estiment que toute exal« tation d'un chauvinisme raciste ou fanatique, toute « action terroriste, individuelle ou collective, loin de ser« vir la cause tunisienne, se retournent contre elle, pro« voquent de nouvelles mesures répressives et fournissent

« *aux puissances féodales du passé, comme aux propa-*
« *gandes démagogiques étrangères, l'illusion de pouvoir*
« *ainsi rompre l'amitié franco-tunisienne, qui n'a pourtant*
« *jamais été démentie sur les champs de bataille com-*
« *muns et qui reste vivace au cœur de nos deux peuples.*
« *Ils souhaitent donc que tous les Tunisiens évitent cette*
« *erreur et n'attendent pas d'actes criminels l'améliora-*
« *tion de leur sort.*

⁂

« *Pour assurer la transition politique nécessaire, Fran-*
« *çais et Tunisiens doivent coopérer, dans un climat de*
« *détente et de liberté. Il s'agit d'aider la Tunisie à s'insé-*
« *rer dans le circuit de la vie moderne et à élaborer une*
« *Constitution Démocratique qui associera les populations*
« *de la Tunisie à la gestion des affaires publiques.*

« *Nos efforts doivent aboutir, dans l'égalité des deux*
« *Etats, à la conclusion d'un traité d'association qui con-*
« *sacrera l'interdépendance économique, stratégique et*
« *culturelle, inscrite dans les faits.*

ANNEXE : RÉSOLUTION DU 42e CONGRÈS (mai 1950) SUR LA TUNISIE

« *Le Congrès fait sienne la motion votée le* 11 *décembre*
« 1949, *par la Fédération de Tunisie, et approuvée par le*
« *Comité Directeur le* 18 *janvier* 1950 :

« *Condamne toute politique qui, en Tunisie, tendrait au*
« *maintien du* statu-quo ;

« *Demande que soient ouvertes sans tarder des négocia-*
« *tions entre le gouvernement de la République et les repré-*
« *sentants qualifiés de la nation tunisienne, afin de :*

« 1° *Fixer la date de la suppression du protectorat et les*
« *étapes successives du passage de la Tunisie au stade d'un*
« *Etat souverain et indépendant ;*

« 2° *Décider des réformes politiques, économiques et*
« *sociales pour doter ce pays, dans le plus bref délai, des*
« *institutions d'un Etat Démocratique, ainsi que de lois pro-*
« *tégeant les travailleurs manuels et intellectuels, autant*
« *contre l'exploitation capitaliste de toute origine que contre*
« *une résurrection du servage féodal ;*

« 3° *Conclure simultanément un traité d'association entre*
« *la République Française et la Tunisie, pour coordonner, sur*
« *un pied d'égalité, leur action sur le plan de la défense*
« *nationale, de la politique extérieure, des relations écono-*
« *miques et culturelles.*

« *C'est dans un tel climat que la Tunisie pourra adhérer*
« *librement à la communauté humaine qu'une véritable Union*
« *Française doit représenter.*

« *Le Congrès est convaincu qu'une Association ainsi établie*
« *pour une union désirable entre les deux pays est conforme*
« *à leurs intérêts communs et respectifs.* »

2° LE PROBLÈME MAROCAIN

« LE CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIA-
« LISTE,

« *Constate que les négociations, entre le gouvernement*
« *français et le Sultan du Maroc, commencées depuis*
« *deux ans, sont dans une impasse.*

« *Le gouvernement s'en tient à la méthode de réformes*
« *insuffisantes, partielles et échelonnées sur une période*
« *indéterminée. Le Sultan, d'accord avec son entourage*
« *et avec les représentants des partis nationalistes, de-*
« *mande la révision générale du Statut du Protectorat.*

« *Le Parti Socialiste attire l'attention de l'opinion*
« *publique et du gouvernement sur les dangers que la*
« *situation actuelle, si elle devait se prolonger, présente-*
« *rait pour l'avenir des relations franco-marocaines.*

« *D'accord avec sa Fédération du Maroc, le Parti Socia-*
« *liste n'a cessé de réclamer, avant la guerre et avec une*
« *insistance accrue, la réalisation rapide d'un ensemble*
« *de réformes sociales, économiques, judiciaires et poli-*
« *tiques de nature à doter le Maroc d'institutions*
« *démocratiques et à l'acheminer, dans les meilleures*
« *conditions, vers la capacité de s'administrer démocra-*
« *tiquement.*

« *Le gouvernement n'a pas entendu le Parti. Et en ce*
« *qui concerne les réformes fragmentaires, proposées*
« *par lui, il s'est heurté à la résistance du Sultan. Or, à*
« *présent, avec l'éveil du sentiment national dans le*
« *monde arabe en général, et au Maroc en particulier,*
« *le temps des réformes partielles est dépassé. C'est*
« *l'ensemble du problème du Maroc, en tant qu'Etat, et*
« *de ses rapports avec la France, qui se pose et qui exige*
« *une solution rapide.*

« *Le Conseil National invite, par conséquent, le gouver-*
« *nement à prendre l'initiative d'une négociation avec les*
« *représentants qualifiés des divers éléments de toute*
« *la population du Maroc, afin de :*

« 1° *déterminer d'un commun accord le caractère et*
« *l'ampleur des réformes à réaliser, dans les délais les*
« *plus rapides, pour créer au Maroc les institutions*
« *démocratiques d'un Etat moderne et pour y introduire*
« *notamment une législation sociale et économique pro-*
« *tégeant les travailleurs des campagnes et des villes,*
« *autant contre l'exploitation capitaliste de toute origine*
« *que contre une résurrection du régime féodal.*

« 2° *fixer les étapes du passage du régime du pro-*
« *tectorat à l'autonomie interne de l'Etat marocain*
« *démocratique.*

« 3° *conclure un accord d'association entre le Maroc*

« *et la France dans les domaines militaire, diplomatique,* « *économique et culturel.*

« *Le Conseil National est persuadé qu'une telle négo-* « *ciation, portant simultanément sur tous les aspects du* « *problème marocain et conduit avec loyauté et sincérité* « *de part et d'autre, créerait un climat favorable pour* « *rendre possible l'adhésion du Maroc à la communauté* « *humaine qu'une véritable Union Française doit consti-* « *tuer.*

« *Le Conseil National est profondément convaincu* « *qu'une association, ainsi établie pour une union durable* « *entre les deux pays, est seule susceptible de garantir* « *pleinement les intérêts bien compris du Maroc et de la* « *France.* »

3° ÉVÉNEMENTS DE CASABLANCA

« *Evoquant les récents troubles à Casablanca, qui ont* « *eu pour conséquence un nombre considérable de morts* « *et de blessés,*

« *Condamnant tout appel à la haine et tout recours à* « *la violence,*

« *Le Conseil National exige que toute la lumière soit* « *faite pour déterminer l'origine et le déroulement de ces* « *douloureux événements. Les responsables — quels* « *qu'ils soient — doivent être recherchés et traduits* « *devant les tribunaux.*

« *Le Conseil National s'élève avec force contre l'arbi-* « *traire policier, contre la répression collective et contre* « *toute politique de représailles.*

« *Il n'admet pas l'expulsion du Maroc, sans jugement,* « *de Français, pour délit d'opinion et en vertu d'un* « *édit de Louis XVI.*

« *Il n'admet pas l'expulsion de France, sur une simple* « *demande de la Résidence, de Marocains contre lesquels* « *aucune poursuite judiciaire n'est engagée.*

« *L'ordre étant rétabli, le Conseil National demande la* « *levée de toutes les mesures d'exception, notamment de* « *l'état de siège, de la censure et le rétablissement des* « *libertés essentielles.* »

4° PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX D'OUTRE-MER

« LE PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.,

« *Estime que, pour assurer la disparition des régimes* « *colonialiste et impérialiste, il importe de leur substituer* « *et de promouvoir un plan mondial d'aide mutuelle dans* « *les pays sous-développés, dont l'objet essentiel doit* « *être l'accroissement de la production, la recherche des* « *richesses et des matières premières, avec la préoccupa-* « *tion principale d'élever le niveau de vie de ces popula-* « *tions et spécialement de la paysannerie et des travail-* « *leurs d'outre-mer, notamment dans le domaine de* « *l'alimentation et de l'habitat.*

« *Ce programme comporte la transformation des condi-* « *tions de la production agricole (amélioration des sols,* « *des méthodes et des moyens de culture et d'échange* « *des produits, extension de l'Enseignement technique et* « *agricole, création de secteurs d'amélioration rurale,* « *organisation des marchés, des moyens de communication* « *et de transport).*

« *Avant tout, il importe de déterminer et de préciser* « *le régime domanial et celui de la propriété foncière, le* « *statut de la coopération, notamment par la transfor-* « *mation nécessaire des sociétés indigènes de prévoyance* « *en coopératives gérées par les intéressés, l'institution du* « *crédit agricole et artisanal.*

« *Sans perdre de vue l'importance capitale des indus-* « *tries de transformation et de celles des biens de con-* « *sommation, on doit, partout où cela est possible, créer* « *des industries de base adaptées aux conditions économi-* « *ques, sociales et démographiques de chaque région,* « *après une planification générale de l'économie indus-* « *trielle des pays d'outre-mer.*

« *Pour ces réalisations, il convient d'amorcer des cir-* « *cuits complets de production. Ainsi, au lieu d'établir* « *une dangereuse division des économies d'Europe et* « *d'Afrique susceptible de subordonner cette production* « *aux seuls besoins européens, on réalisera de ce fait* « *une solidarité complète entre l'économie métropoli-* « *taine et celle d'outre-mer.*

« *Il importe aussi d'activer les travaux de recherches et* « *la mise en œuvre des richesses du sol et du sous-sol,* « *notamment par l'activité et sous la direction coordon-* « *née des bureaux miniers ou des missions de prospec-* « *tion, et la création des organismes d'exploitation dans* « *lesquels l'intervention et la participation des collectivi-* « *tés locales et de la puissance publique doivent être* « *prépondérantes, la participation des autochtones à la* « *gestion devant toujours être effective.*

⁂

« *A tout progrès économique doit correspondre une* « *amélioration sociale sensible. Elle est exposée dans une* « *motion dictincte (publiée ci-dessous) :*

RÉFORMES SOCIALES OUTRE-MER

« DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, *le retard apporté à l'application de la législation sur la Sécurité sociale ne saurait être aggravé davantage. L'assurance-maladie doit être immédiatement appliquée. Pour ces réalisations, il convient de faire jouer la compensation entre ces départements et la surcompensation dans le cadre national, ou d'accepter le principe de subventions des collectivités locales et de l'Etat.*

« EN ALGERIE, *il convient de procéder à une refonte complète de l'organisation de la Sécurité sociale en mettant en œuvre les mesures suivantes :*

« — *Associer les trois branches, Allocations Familiales, Assurances Sociales et Accidents du Travail ;*

« — *Unifier les caisses de Sécurité Sociale et les organiser comme en France, sur le plan territorial et non sur le plan professionnel ;*

« — *Etendre les Allocations Familiales à l'Agriculture ;*

« — *Introduire dans l'agriculture un système de Sécurité Sociale valable ;*

« — *Incorporer la gestion du risque accident de travail à la Sécurité Sociale, comme cela existe en France.*

« *Enfin, il importe d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs en relevant le salaire minimum interprofessionnel garanti et en le rattachant, à cet effet, à une zone métropolitaine.*

« DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET TERRITOIRES ASSOCIES, *il importera de veiller à l'application loyale et complète du code du travail qui vient d'être voté.*

« *La nécessité d'une loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, s'inspirant de la loi du 30 octobre 1946, s'impose de toute urgence. A cette occasion pourrait être amorcée l'organisation de la Sécurité Sociale, dans ces territoires, en confiant la gestion de ce risque à des caisses autonomes qui seraient l'embryon de caisses de Sécurité Sociale.* »

5° PROBLÈMES CONSTITUTIONNELS ET LÉGISLATIFS DE L'UNION FRANÇAISE

« LE CONSEIL NATIONAL :

« *Fidèle aux principes proclamés dans le préambule de la Constitution de 1946 et à l'esprit dans lequel a été voté le titre VIII de celle-ci,*

« *charge le Comité Directeur de désigner une Commission spéciale ayant mission de préparer et de soumettre, pour avis à l'Intergroupe socialiste et à la Commission de l'Union Française du Parti, et pour décision au Comité Directeur, un plan d'ensemble de réformes constitutionnelles et législatives assurant :*

« a) *la souveraineté et l'indépendance effective, dans le cadre de l'Union Française, des Etats Associés ;*

« b) *l'évolution des Territoires Associés vers le statut d'Etats Associés ;*

« c) *le maintien du statut des départements d'outre-mer en facilitant l'adaptation de ceux-ci ;*

« d) *L'élargissement des pouvoirs des Assemblées des groupes de territoires et des Assemblées territoriales des territoire d'outre-mer, ainsi que la création de municipalités élues ;*

« e) *la modernisation et la déconcentration du ministère de la France d'Outre-Mer ;*

« f) *les modifications constitutionnelles nécessaires, notamment aux articles 71 et 72, pour doter l'Assemblée de l'Union Française de pouvoirs définis en fonction de l'état actuel de l'Union, dans le cadre des prérogatives de l'Assemblée Nationale.* »

POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La plupart de nos militants connaissent le film « La Prochaine Vague » que nous avons réalisé, quelques mois avant les élections législatives de juin 1951, afin de mieux armer nos candidats et propagandistes.

Ce film a pu être réalisé avec des fonds recueillis par souscription spéciale dans notre Parti. Que tous les camarades qui ont participé à cet effort soient ici encore remerciés.

Mais les élections municipales approchent. Depuis quelques mois, **un nouveau film est en cours de réalisation.** Il mettra en valeur des réalisations municipales particulièrement intéressantes de nos camarades. Malgré le concours bénévole de techniciens socialistes du cinéma, un film coûte très cher... et nos moyens financiers sont réduits...

Il ne peut être question de nous priver de ce remarquable instrument de lutte, et nous réunirons entre nous les fonds nécessaires pour l'achever. **LA SOUSCRIPTION CONTINUE DONC !** Les fonds sont à faire parvenir d'urgence à Pierre COMMIN, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e), C.C. Paris 2931-73.

Toutes les sommes ainsi recueillies seront utilisées **exclusivement** à la réalisation du film et à la préparation du suivant. Une commission spéciale y veille.

SOUSCRIVEZ INDIVIDUELLEMENT ! OU FAITES UNE SOUSCRIPTION ENTRE TOUS LES MILITANTS DE VOTRE SECTION (CE QUI EST MIEUX) ***!***
ET N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE APPEL AUX SYMPATHISANTS !
A L'AVANCE MERCI !

Entraide Ouvrière Française

50, rue de Rivoli,
PARIS.

C.C.P.
7081.60 - Paris

IL FAUT AIDER LES SINISTRÉS...

L'Entraide Ouvrière Internationale lance un pressant appel à l'ensemble du Mouvement Ouvrier libre en faveur des malheureux sinistrés Hollandais, Anglais, Belges et Français.

Pour des milliers de personnes, l'expression « chez nous » n'a plus de sens. C'est le désespoir d'une nouvelle évacuation dans le nord de notre Europe. La rafale et les flots ont détruit en quelques heures le travail acharné et patient des hommes pendant plusieurs siècles. La plupart ont tout perdu : instruments de travail, terre, meubles, vêtements...

Mais partout s'organisent les secours aux nations amies ; l'idée Européenne s'enrichit par la solidarité qui se fortifie dans ces épreuves nouvelles. Aux sièges des différentes œuvres sociales affluent les colis de vêtements, de vivres, les dons en espèces, les offres de recueillir pendant quelque temps les enfants des sinistrés, etc...

Serons-nous absents de cette magnifique œuvre de solidarité internationale ? Les Socialistes, les démocrates, les ouvriers libres ne doivent-ils pas au contraire s'y montrer les plus ardents ?

Tous nos camarades auront donc la fierté de se montrer les collecteurs dévoués de fonds, vêtements, vivres, etc... qui seront à envoyer *d'urgence* (car la misère ne peut attendre) à la :

SECTION FRANÇAISE DE L'ENTRAIDE INTERNATIONALE OUVRIÈRE
50, rue de Rivoli - PARIS - C.C. PARIS 7081-60

qui dirigera vers :

Hollande : 31, Tesselschadestraat, Amsterdam. *Angleterre :* Transport house. Smith Square London. *Belgique :* Maison du Peuple, à Bruxelles et *nord de la France :* Sections locales de l'E.O.F.

Confiante en votre dévouement et votre générosité, l'ENTRAIDE OUVRIERE INTERNATIONALE vous dit à l'avance : *MERCI !*

UNE TACHE ESSENTIELLE...

Voici la liste des sections
qui ont été créées ou reconstituées
depuis la parution du dernier « Bulletin Intérieur »

AIN :
NANTUA, LA CLUSE, MEXIMIEUX.

ALLIER :
TREZEILLES, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES.

ARDENNES :
AIGLEMONT.

ARDÈCHHE :
LES VANS, SAINT-AGREVE, TOURNON, BOURG-SAINT-ANDEOL.

AUDE :
COUNOZOULS.

BOUCHES-DU-RHONE :
VENTABREN.

CHARENTE-MARITIME :
BEAUVAIS-SOUS-MATHA.

CREUSE :
AURIAT, MAINSAT.

CHER :
SAINT-AMAND-MONTROND.

HAUTE-GARONNE :
PINS, JUSTARET.

GIRONDE :
LORMONT, LUEMAU.

INDRE :
BAUDRES, TOURNON-SAINT-MARTIN.

INDRE-ET-LOIRE :
PERNAY.

ISÈRE :
SAINT-LAURENT-DE-MURE.

LOIRE-INFÉRIEURE :
PORNIC.

MADAGASCAR :
AMBATOFOTSY, FIHAONANA, VINANINONY.

MANCHE :
QUERQUEVILLE, FLOTTEMANVILLE - HAGUE, FLAMANVILLE.

MARNE :
VITRY-LE-FRANÇOIS, EPERNAY.

MORBIHAN :
LA TRINITE, PORHOET.

NIÈVRE :
POUGUES-LES-EAUX.

PAS-DE-CALAIS :
DOUCHY-LES-AYETTE, ACHIET-LE-PETIT, SUS-SAINT-LEGER, WARLUZEL, SAILLY-AU-BOIS, AGNY, AMBLETEUSE, WISSANT, WIOVE-RETZ, LOCQUINGHEM, MINGOVAL, BERLES-MONCHEL, MAIZIERES, CROISILLES, NOYELLES-LES-VERMELLES, ROCLINCOURT.

PUY-DE-DOME :
BILLOM.

PYRÉNÉES-ORIENTALES :
VILLELONGUE-DELS-MONTS.

HAUTES-PYRÉNÉES :
HIIS.

RHONE :
THIZY, BOURG-DE-THIZY.

SEINE-INFÉRIEURE :
MALAUNAY, MONTIGNY, SERQUEUX, PIERRECOURT, BOLBEC, SAINT-ETIENNE-ROUVRAY.

SEINE-ET-OISE :
CHEVREUSE.

SOMME :
DOMART-EN-PONTHIEU, SAINT-OUEN, RUE, LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, HORNOY, MIANNAY, WOINCOURT, CAMON, WARLOY-BAILLON, DAVENESCOURT.

TERRITOIRE DE BELFORT
MEROUX.

HAUTE-VIENNE :
MAISONNAIS.

LOIR-ET-CHER :
SAINT-AIGNAN, VENDOME, MER, MUIDES.

Coll. Fondation Jaurès

JEUNESSES SOCIALISTES

Aidons nos jeunes camarades à constituer leurs groupes

Dans un précédent *Bulletin Intérieur*, le Secrétariat Général du Parti a déjà publié une motion adoptée par notre Congrès National de Nice et entérinée par le Comité Directeur de la S.F.I.O.

Cette résolution stipule notamment que « chaque section adulte doit désigner, en son sein, un responsable aux jeunes s'il n'existe pas encore de Groupe J.S. dans la localité ». Et la motion ajoute : « Ce responsable devra entrer en liaison avec la Fédération J.S. ou, s'il n'en existe pas dans le département, avec le Bureau National J.S. Ceci, afin de trouver la possibilité de créer un groupe de Jeunesses Socialistes. »



Voilà donc le moyen pratique que les Jeunesses Socialistes, par la voix de leur Congrès, demandent aux sections adultes, avec l'accord et l'appui du Comité Directeur, de mettre à exécution en vue de constituer des noyaux et des groupes J.S., parallèles à toutes les sections du Parti.

Il se trouve toujours un camarade, au sein d'une section socialiste, qui s'intéresse aux jeunes, pour lesquels il accepte de consacrer une partie de son activité militante. Partout, les sections socialistes doivent se préoccuper de la mise en pratique de la résolution du dernier Congrès J.S.

Il est nécessaire que *tous* les camarades du Parti mesurent à sa juste valeur l'importance et l'intérêt de cette tâche ; ils doivent aussi savoir que le Bureau National J.S. leur apportera, dans leur action en faveur des jeunes, son concours le plus actif.

Grâce à vous, camarades adultes, nous parviendrons peut-être, dans un avenir proche, à étendre considérablement l'influence de notre Mouvement. Grâce à vous, peut-être pourrons-nous mettre à la disposition et au service du Parti cette force puissante et active que serait un Mouvement de jeunes socialistes représentant la plus grande majorité de la jeunesse ouvrière française.

Le Bureau National
des Jeunesses Socialistes S.F.I.O.

Vous qui portez intérêt aux questions municipales

Abonnez-vous à « L'ELU SOCIALISTE »

Organe de la Fédération Nationale des Elus Socialistes Municipaux et Cantonaux.

MONTANT DE L'ABONNEMENT ..... 150 *francs par an.*

ABONNEMENT DE SOUTIEN ..... 500 *francs.*

C.C. PARIS 5290-09 ..... *THIL, 12, rue Jules-Guesde, MONTROUGE (Seine)*

AUX SECRÉTAIRES FÉDÉRAUX

AUX SECRÉTAIRES DES SECTIONS

AUX PROPAGANDISTES ET MILITANTS RESPONSABLES

Soutenez "LUTTES"

(Organe de combat de nos jeunes camarades)

●

Le Secrétariat Général du Parti a adressé, à la fin de l'année écoulée, une circulaire à un certain nombre de Secrétaires Fédéraux, leur demandant instamment de seconder l'effort de nos jeunes camarades qui se battent pour développer l'influence de leur organe national : « LUTTES ».

De nombreux camarades se sont empressés de répondre favorablement à l'appel du Parti. **Nous nous devons de signaler, en particulier, la Fédération du Sud-Vietnam qui a adressé 100 abonnements à « LUTTES ». C'est là** un exemple de l'amitié et de l'intérêt que témoignent les adultes aux jeunes, **exemple qui devrait être suivi par TOUTES nos Fédérations métropolitaines.**

Tous les responsables du Parti connaissent maintenant les efforts remarquables faits pour donner à la jeunesse française un grand journal socialiste. Ils se rendent compte de la nécessité que présente, pour notre Parti, ce journal qu'il faut sans cesse améliorer, développer. Les jeunes ont déployé tous leurs moyens, toutes leurs possibilités. **D'ores et déjà nous pouvons affirmer qu'ils ont pleinement réussi... et les en féliciter.**

S'ils veulent que « LUTTES » devienne demain le grand organe de notre jeunesse ouvrière, s'ils veulent permettre aux J.S. et au Parti d'exercer une influence toujours plus grande sur la jeunesse française, **tous les camarades du Parti, et en premier les responsables, se doivent de seconder cet effort.**

« LUTTES », né voici environ 2 ans, tire aujourd'hui à 15.000 exemplaires ; il possède plus de 7.000 abonnés. Il ne dépend que de nous tous qu'il poursuive allègrement son ascension.

LA CONFÉRENCE NATIONALE DES JEUNESSES SOCIALISTES

se tiendra à NARBONNE (Aude)

les 4-5-6 AVRIL 1953

Abonnez-vous à "LUTTES"

organe de combat des Jeunesses Socialistes

Abonnement annuel : 100 *francs à virer aux J.S.,* 12, *cité Malesherbes,* PARIS.

C.C.P. n° 5985-50.

Le Numéro de Février de "LUTTES"

vient de paraître.

Nous relevons au sommaire :

- *Programme Socialiste,* par Pierre MAUROY
- *Le scandale du logement,* par G. AUZANNEAU
- *Staline = Hitler, Hitler = Staline,* par M. LABI
- *L'enfance délinquante,* par Ch. CAILLIERET
- *Une enquête sur la S.N.C.F.,* par Maurice COMBES
- *Un mois dans le monde,* par FONTAINE
- *L'éducation sexuelle en Suède,* par R. FUSILIER

et 2 *pages entières consacrées à la vie des Jeunesses Socialistes.*

Nos J. S. ont accru leurs effectifs en 1952...

■

EXTRAITS D'UNE CIRCULAIRE ENVOYÉE AUX RESPONSABLES J. S. PAR LEUR BUREAU NATIONAL

Jeunesses Socialistes
12, cité Malesherbes
PARIS (9e)

Paris, le 6 février 1953.

AUX MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL
AUX SECRÉTAIRES FÉDÉRAUX J.S.

Cher Camarade,

.....

« *Nous tenons à attirer ton attention sur les résultats obtenus, dans l'ensemble du pays, au cours de l'année passée. Pour la première fois, depuis* 1948, *nous assurons un net redressement, puisque nos effectifs ont augmenté dans une proportion supérieure à* 10 %.

« *C'est là, de toute évidence, une première étape vers de nouveaux succès. La remontée des J.S. s'affirmera désormais de façon continue. Chaque jour, chaque semaine, chaque mois qui s'écoulent nous apportent de nouveaux militants.*

« *En* 1953, *nous devons porter une grande partie de nos efforts sur le recrutement. Partout, dans tous nos Groupes et dans toutes nos Fédérations, dans la Métropole et dans les T.O.M., nous devons attirer vers nous de nouveaux jeunes, tous les jeunes ouvriers et sympathisants socialistes, toute cette jeunesse dont les aspirations et les revendications se confondent totalement avec celles des jeunes socialistes.*

« *Un seul et grand mot d'ordre donc en* 1953 : RECRUTEMENT, RECRUTEMENT ! *Des plus petits villages jusqu'aux grandes villes, faisons connaître à la jeunesse ouvrière notre doctrine, notre programme immédiat, notre action permanente, notre journal ; dans tous les coins du pays, nous devons assurer, au sein des Groupes J.S., le regroupement de tous les jeunes exploités par le capitalisme : ouvriers insuffisamment payés et mal logés, étudiants qui attendent leur pré-salaire, paysans dont la condition de vie est insupportable.*

« *Un chiffre a été fixé par le Bureau National :* 1953 *doit marquer une augmentation de* VINGT-CINQ POUR CENT (25 %) *de nos effectifs actuels. C'est là un minimum que nous atteindrons aisément, si l'on en juge d'ailleurs par les prises de feuillets effectuées déjà en janvier* 1953. »

.....

LE BUREAU NATIONAL DES J.S.

■

...et ils feront mieux en 1953 !

Un Timbre

"Pour l'Internationale"

SUR LE FEUILLET DE CHAQUE MILITANT

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE 578, DU 21 OCTOBRE 1952, AUX SECRÉTAIRES ET TRÉSORIERS FÉDÉRAUX.

Mon Cher Camarade,

.....

« Tu n'ignores certainement pas le rôle déterminant « joué par notre S.F.I.O. dans la transformation du « C.O.M.I.S.C.O. en une Internationale, transformation « d'ailleurs consacrée par le Congrès de Milan, en octobre « dernier. Et si nous estimons insuffisants, parce que no- « tre Parti est demeuré profondément internationaliste, « les pouvoirs accordés à cet organisme international, si « nous espérons voir les prochaines années marquer de « nouveaux progrès dans la voie d'un abandon partiel de « souveraineté de chaque parti national au profit de « l'Organisation Socialiste Internationale, nous avons le « droit de nous féliciter, par contre, de la confiance faite « à la Section Française, notamment par la désignation à « la vice-présidence de l'I.S. de son Secrétaire Général.

« MAIS LES RESULTATS ACQUIS, GRACE EN PAR- « TIE A L'ACTION DE LA S.F.I.O., NOUS CREENT « POUR L'AVENIR LE DEVOIR DE FAIRE FACE « PLUS COMPLETEMENT A NOS OBLIGATIONS IN- « TERNATIONALES. *Certes, nous avons jusqu'à présent « fait le maximum compatible avec nos faibles ressour- « ces : cotisations régulièrement payées, délégations assez « importantes à toutes les manifestations du C.O.M.I.S. « C.O., part non négligeable de nos frais administratifs « consacrés au bon fonctionnement de notre Bureau des « Affaires Internationales, aide substantielle fournie en « France aux camarades socialistes émigrés d'Espagne ou « des pays de l'Est.*

« Mais tout cela demeure bien en dessous de ce qu'il « nous faudrait faire. Nos camarades n'apprendront pas « sans étonnement, par exemple, que nous n'avons pu « participer au Fonds Asiatique, en 1952, que par un « unique versement de 100.000 francs, alors que les autres « Partis Socialistes, le belge et le hollandais notamment, « sans parler des puissants Partis angais ou allemand, y « ont participé chacun pour 1 million et même davantage. « La proportion est malheureusement la même en ce qui « concerne notre cotisation ordinaire à l'I.S., notre parti- « cipation au fonds spécial créé en faveur des Partis « Socialistes émigrés, notre aide à la création du Centre « International de Presse. Et nous aurons la charge sup- « plémentaire, en 1953, de prendre notre part de frais à « la publication d'une revue de confrontation entre le « Parti Communiste yougoslave et les différents Partis « Socialistes de l'Europe Occidentale.

« Nous considérons donc comme de notre devoir, sur « tous ces terrains d'une collaboration internationale « indispensable, d'envisager des efforts beaucoup plus « sérieux, beaucoup plus dignes de notre Parti, en 1953.

« POUR CE FAIRE, NOUS AVONS EDITE, AVEC « L'ACCORD DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE, « UN TIMBRE SPECIAL DONT LE REVENU SERA « INTEGRALEMENT CONSACRE A MIEUX FAIRE « FACE A NOS OBLIGATIONS CI-DESSUS RAPIDE- « MENT ESQUISSEES.

.....

« 1. Le prix marqué sur chaque timbre sera de 100 fr. « La Trésorerie Nationale ne les cédera cependant que « 60 fr., laissant ainsi à la Fédération et aux sections UNE « MARGE, A DEBATTRE ENTRE ELLES, DEVANT « LEUR PERMETTRE D'AMELIORER LEURS PRO- « PRES FINANCES.

« 2. LA PRISE EN SERA FACULTATIVE, *encore que « très vivement recommandée.*

Ces Timbres sont mis en place dans vos Fédérations.

RÉCLAMEZ-LES... PLACEZ-LES AUX MILITANTS ET AUX SYMPATHISANTS

L'Internationale Socialiste

Deux événements marquants de l'Internationale Socialiste :

MILAN et RANGOON

DEPUIS le Congrès de reconstitution de l'Internationale Socialiste, en juillet 1951, à Francfort, l'action politique et administrative de l'I.S. s'est poursuivie à travers toute une série de conférences, manifestations et rencontres diverses, dont le compte rendu fera ultérieurement l'objet du rapport d'activité du Bureau et de la Commission des Affaires Internationales du Parti.

Cependant, nous croyons utile, pour l'information de nos militants, de publier ci-dessous les principales résolutions du 11e Congrès de l'Internationale (Milan, 17 au 21 octobre 1952) et celles de la première « Conférence Socialiste Asiatique » (Rangoon, 6 au 15 janvier 1953).

I. - LE CONGRÈS DE MILAN

TROIS débats importants ont marqué ses travaux.

Le premier, consacré à la détermination de l'attitude du Socialisme International à l'égard des Nations Unies, a été introduit par un rapport de GUY MOLLET.

Le second concernait plus particulièrement les problèmes européens et ceux posés par l'entrée en fonction de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ; il avait été préparé par les réunions antérieures du Groupe d'Etude de l'Internationale sur les problèmes européens et de l'Inter-groupe socialiste de Strasbourg.

Le troisième, enfin, relatif à une « *politique socialiste pour les territoires sous-développés* » du monde, avait fait l'objet des études préalables d'une sous-commission de l'Internationale.

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE ET L'O. N. U.

L'INTERNATIONALE Socialiste considère que l'O.N.U. est l'organisme le plus important pour le règlement des conflits internationaux, le maintien de la paix et le développement de la coopération internationale.

2. En effet, elle rassemble les représentants de la plupart des nations du monde pour l'examen et la discussion de leurs relations politiques, économiques et autres.

3. Elle a déjà pris un certain nombre de décisions qui ont abouti à des résultats pratiques.

4. L'Internationale Socialiste est convaincue que l'O.N.U.

sera plus forte encore le jour où elle sera devenue une organisation universelle groupant tous les Etats, malgré la différence de leurs systèmes économiques et politiques, pourvu qu'ils remplissent les conditions prévues à l'article 4 de la Charte, et lorsque les Etats-membres seront tous disposés à lui soumettre tous les litiges susceptibles de menacer la paix et à suivre ses décisions et recommandations.

5. L'Internationale Socialiste invite l'O.N.U. à élaborer des méthodes et procédures assurant le moyen permanent de régler les litiges internationaux dans les plus brefs délais possibles, par la conciliation, la médiation et les bons offices.

6. Cependant, devant la possibilité d'un acte d'agression soudain, l'Internationale Socialiste réclame l'établissement d'un système de sécurité collective selon lequel l'agresseur sera défini comme celui qui refuse de soumettre le litige à l'arbitrage, et chaque Etat-membre devra réserver des forces militaires pour lui permettre de participer, si nécessaire, à toute action collective décidée par l'O.N.U.

7. Pour être efficace, le système de sécurité collective suppose en outre la réduction des armements opérée d'un commun accord. C'est pourquoi l'Internationale Socialiste insiste pour que soient poursuivis les efforts pour réaliser, sous contrôle international, une réduction et une réglementation équilibrée de tous les armements.

8. L'Internationale Socialiste souligne que, conformément à sa Charte, la politique de l'O.N.U. envers les peuples qui n'ont pas un gouvernement autonome doit s'efforcer de leur obtenir, par des voies pacifiques, l'indépendance politique. Elle s'oppose à toute tentative de sacrifier cette politique à des intérêts économiques ou stratégiques.

9. L'Internationale estime que l'une des tâches les plus importantes de l'O.N.U. est de prêter assistance aux pays sous-développés. De fait, le développement économique, social et politique des pays sous-développés est l'un des problèmes les plus importants, sinon le plus important, dans le monde d'aujourd'hui.

10. L'Internationale Socialiste, aspirant à la transformation de l'O.N.U. en une organisation au sein de laquelle les nations, ayant renoncé à une partie de leurs droits souverains, soumettront leurs relations à une législation internationale, début d'un gouvernement mondial, invite l'O.N.U. à créer les conditions rendant possible la suppression du veto. Elle se prononce en faveur de toutes les atténuations actuelles du droit de veto, en tout cas pour l'abolition de ce droit en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres — par exemple, dans le cas de l'Italie vis-à-vis de laquelle l'U.R.S.S. s'étant engagée, par un traité de paix, à appuyer l'admission.

11. Dans le cas de la Chine, pays déjà membre de l'O.N.U., il n'a pas été possible d'accepter la représentation du gouvernement de Pékin qui combat les groupes de l'O.N.U. en Corée. Mais l'Internationale Socialiste estime qu'un groupe de centaines de millions d'hommes ne pourra être indéfiniment maintenu hors de la communauté internationale. C'est d'abord au gouvernement de Pékin qu'il appartient de créer les conditions nouvelles qui permettront alors sa reconnaissance par l'O.N.U.

12. Il est essentiel que les ressources financières mises à la disposition de l'O.N.U. et des institutions spécialisées soient suffisantes pour leur donner les moyens de remplir leur tâche. Il est non moins essentiel d'améliorer les méthodes de travail de ces organismes internationaux, de manière à éviter les gaspillages, les efforts inutiles et les doubles emplois.

13. Des mesures doivent être prises pour développer l'intérêt populaire à l'égard du travail de l'O.N.U. et des institutions spécialisées et pour familiariser le public avec leurs buts et leurs résultats. Les représentants des parlements, des syndicats et des autres organismes démocratiques devraient être appelés à participer à leurs travaux dans une mesure plus importante et prendre aussi leur part de responsabilité. Tous les efforts doivent être faits pour rendre plus effective la contribution des organisations non gouvernementales. Les services d'informations concernant l'O.N.U. et les autorités spécialisées devraient être intensifiés.

L'UNION EUROPÉENNE

I. L'UNION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE.

LE Socialisme International contribuera, par tous les moyens en son pouvoir, à réaliser entre les démocraties européennes l'union la plus étroite et la plus efficace dans le cadre le plus large.

2. En recommandant aux Partis Socialistes d'intensifier leurs efforts dans ce sens, l'Internationale leur rappelle que leur préoccupation essentielle doit toujours être d'améliorer le sort matériel et moral des masses travailleuses, de renforcer leurs droits civils et politiques, de créer le plein emploi et de développer des relations pacifiques entre tous les peuples. Elle souligne que les efforts des partis sur le terrain européen doivent toujours se concilier avec les exigences générales de la politique socialiste.

3. La Communauté du Charbon et de l'Acier peut avoir, du point de vue socialiste, des conséquences fort importantes. L'Internationale recommande aux partis de prendre en vive considération les perspectives qui se dessinent dès à présent, principalement en ce qui concerne l'application possible des principes fondamentaux de la Communauté à d'autres productions et activités essentielles.

4. L'Internationale approuve le rapport de son Groupe d'Etudes pour l'Europe et de ses experts économiques au sujet des dispositions à prendre pour que la Communauté du Charbon et de l'Acier réalise ses objectifs dans l'intérêt commun (voir document annexe).

5. La Communauté du Charbon et de l'Acier et les projets d'autres communautés semblables, actuellement en voie d'élaboration, ont posé effectivement le problème de l'institution d'une communauté politique aux pouvoirs

réels mais limités. L'Internationale charge son Groupe d'Etudes pour l'Europe de préciser, en accord avec l'Inter-groupe Socialiste de Strasbourg, les conditions auxquelles une telle autorité doit répondre, du point de vue socialiste. Le Groupe d'Etudes fera rapport au Bureau à ce sujet.

6. L'Internationale considère qu'en tout cas l'existence d'une communauté politique et de communautés restreintes ne peut avoir pour effet de rompre ou d'affaiblir les liens qui unissent les uns aux autres les pays européens qui acceptent de s'intégrer et ceux qui restent en dehors de l'intégration.

7. L'Internationale approuve l'Inter-groupe Socialiste de Strasbourg d'avoir unanimement rejeté toute tentative de séparer de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves les communautés créées ou en voie de création entre les six pays continentaux. Elle approuve l'Inter-groupe d'avoir préconisé ou soutenu des propositions permettant d'établir une intime association entre toute communauté spécialisée et les nations du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de cette Communauté.

II. L'UNION POUR LA SÉCURITÉ

REJETANT toute idée de guerre préventive et toute politique de force excluant la conciliation, les Partis Socialistes estiment qu'en Europe et dans le monde toute menace contre une des nations libres est une menace contre toutes. Il est, par conséquent, nécessaire pour toutes les nations libres de renforcer leur défense.

Le réarmement ne suffit pas, cependant, à écarter les risques de conflit. Les Partis Socialistes considèrent donc comme indispensable de poursuivre en même temps une politique de conciliation.

2. L'Internationale Socialiste fait appel aux quatre puissances occupantes de l'Allemagne pour qu'elles redoublent d'efforts pour mettre au point une conférence à quatre ayant pour objet de réunifier les zones occidentales et orientales de l'Allemagne sous un gouvernement unique, sur la base d'élections entièrement libres, organisées sous contrôle international dans toute l'Allemagne.

3. La défense commune n'a pas seulement un caractère militaire, mais aussi financier, économique et social. Celles des nations qui participent à la défense commune doivent envisager les mesures nécessaires pour que les programmes d'armements soient réglés sur une base internationale et d'un commun accord.

4. Les Partis Socialistes sont résolus à renforcer la défense des pays libres. Les Partis Socialistes des pays qui ont adhéré au Pacte atlantique hâteront l'établissement d'une véritable Communauté Atlantique, non seulement militaire, mais économique et politique.

5. L'Internationale prend acte du fait que le parti allemand, dans son récent Congrès, a considéré que l'Allemagne doit prendre part à la sécurité collective, sous la triple condition que le système de sécurité soit effectif, qu'il soit fondé sur l'égalité des chances et des risques et qu'il n'entrave pas la réunification du territoire allemand.

6. En ce qui concerne le traité de la Communauté Européenne de Défense, signé mais non ratifié, l'Internationale recommande aux Partis Socialistes de se tenir en contact étroit à ce sujet, de s'informer mutuellement de leurs positions respectives et de mettre tout en œuvre pour aboutir à des positions communes.

DOCUMENT ANNEXE

Le rôle et le fonctionnement de la Communauté Charbon-Acier

L'EXISTENCE DE LA C.E.C.A. implique, pour l'Internationale Socialiste, le devoir de préciser son comportement devant la situation nouvelle ainsi créée en Europe. Elle désire, en particulier, souligner l'importance des facteurs politiques, économiques et sociaux déterminants pour l'avenir même de cette Communauté.

1. Dès maintenant, notre politique à l'égard de la C.E.C.A. doit être inspirée par le souci :

a) d'une économie internationale planifiée ;

b) d'une décentralisation fonctionnelle ;

c) d'une politique expansionniste qui associe dans ses objectifs la satisfaction la plus large des besoins, qui assure le plein emploi et réalise dans le progrès une égalisation des niveaux de vie des travailleurs.

De plus, il convient d'instaurer, dans l'intérêt commun, un contrôle approprié de l'utilisation et de la production des matières premières européennes.

2. Le fait politique de l'intégration fonctionnelle de l'Europe est d'une importance capitale pour le renforcement de la démocratie européenne et, en outre, pour sa défense contre la menace stalinienne. L'ensemble de la Communauté Atlantique, et en premier lieu, en Europe, l'Angleterre et les pays scandinaves, qui ne participent pas directement à la Communauté, ont le plus grand intérêt à sa réussite.

3. L'association de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves avec la C.E.C.A. constitue, pour la Communauté elle-même, une garantie évidente contre la suprématie d'une seule force nationale ou d'un certain courant politique ou idéologique, et contre le danger d'opposer les intérêts d'une partie de l'Europe aux intérêts généraux de l'Europe entière.

Les Socialistes sont unanimement convaincus de la portée politique des liaisons organiques entre le Conseil de l'Europe et la C.E.C.A., de telle sorte que les pays membres du Conseil de l'Europe qui ne participent pas à la C.E.C.A. soient constamment en étroite association avec elle.

4. L'Internationale Socialiste, confirmant l'opinion unanime de l'Inter-groupe Socialiste à l'Assemblée Consultative, propose que l'association soit réalisée et concrétisée par les quatre mesures suivantes :

a) Que, dans la mesure du possible, les mêmes délégués soient désignés aux deux Assemblées ;

b) Que les pays membres du Conseil de l'Europe, mais non membres de la C.E.C.A., aient droit d'être représentés, dans des conditions à fixer en commun, aux travaux de l'Assemblée Charbon-Acier, à titre d'observateurs avec droit de parole.

c) Que la coordination la plus étroite soit établie dans les travaux des Assemblées ainsi que dans leurs services parlementaires.

d) Que le siège de l'Assemblée Charbon-Acier soit le même que celui de l'Assemblée Consultative, étant mentionné que les commissions citées par ailleurs exerceront leur contrôle au siège de la Haute-Autorité.

5. L'Internationale Socialiste considère comme indispensable que l'Assemblée de la Communauté soit en mesure d'exercer avec une pleine efficacité les pouvoirs qui lui sont conférés. Toute dépossession de ces pouvoirs au profit de la Haute-Autorité entraînerait un déséquilibre extrêmement préjudiciable à la communauté elle-même.

Les Socialistes doivent préciser sans délai leur position touchant les deux domaines suivants :

a) celui du contrôle démocratique de fonctionnement de chacun des organes de la Communauté ;

b) celui de la politique qui doit être poursuivie pour donner à la Communauté son maximum d'efficacité Européenne et Socialiste.

6. Dans le premier de ces domaines, l'Internationale Socialiste souligne la nécessité d'assurer un contrôle efficace et constant. Ce contrôle, dirigé par notre conception de l'intérêt général, doit porter sur tous les actes de la Haute-Autorité. Au contrôle, à caractère trop général, qui semble être préconisé par la Haute-Autorité, il convient de substituer un contrôle véritable, exercé par la voie parlementaire de l'Assemblée Commune et celle du Comité Consultatif. Aucun effort ne doit être ménagé pour atteindre ce but qui met en cause les objectifs mêmes du socialisme.

7. Pour la réalisation de ce contrôle véritable, il importe de procéder à une division du travail parlementaire par la création de plusieurs commissions habilitées à entretenir un contact permanent avec la Haute-Autorité. Notamment :

1. Relations avec les organismes extérieurs.
2. Marché et prix.
3. Vente et consommation.
4. Production.
5. Politique sociale et main-d'œuvre.
6. Transports.
7. Finances et Budgets.

L'Internationale Socialiste considère que cette dernière commission devrait être chargée, entre autres, de l'examen préalable des budgets de la Haute-Autorité, à inclure dans son rapport annuel.

8. Dans le domaine de la politique économique et sociale, l'Internationale Socialiste doit, dès à présent, envisager les conséquences immédiates et les conséquences ultimes qui découleront de l'instauration et du développement du marché commun.

L'Internationale Socialiste estime que, dans l'immédiat, il convient de valoriser, dans la plus large mesure, les avantages liés à une information complète et permanente sur le marché, la production, les disparités du niveau de vie, l'importance du chômage, les retards d'équipement et le régime des échanges dans les industries du charbon et de l'acier.

Il faut, de plus, tant pour les entreprises nationalisées que pour les exploitants privés, que soient établis les organes nécessaires pour harmoniser et coordonner les moyens mis en œuvre dans les mines et la sidérurgie.

9. L'Internationale Socialiste se doit de préparer, dans le cadre d'une politique appropriée, la transition de l'économie européenne cloisonnée à l'économie de marché commun. Il conviendra de tenir compte des impératifs sociaux qui devront être ménagés pour faire face aux migrations de main-d'œuvre à prévoir dans une économie de marché commun.

10. L'Internationale Socialiste estime que la Haute-Autorité, constatant l'actuelle pénurie de certaines catégories de charbon et d'acier, a le devoir de prendre ce problème en considération dans le plus bref délai, et de préparer l'application de la procédure prévue à l'article 59 du traité.

LA POLITIQUE SOCIALISTE ENVERS LES TERRITOIRES SOUS-DÉVELOPPÉS

●

DÉCLARATION DE PRINCIPE

PRÉAMBULE

L'INTERNATIONALE Socialiste veut libérer les hommes des sujétions économique, spirituelle et politique, créer une société basée sur la coopération volontaire entre les peuples libres.

L'Internationale Socialiste veut la liberté de toutes les nations. Elle rejette toute forme de discrimination raciale, tout système qui divise le monde en nations supérieures et inférieures.

2. *L'Internationale lutte pour établir dans tous les pays un régime de citoyenneté réalisant l'égalité entre tous les hommes, des institutions démocratiques grâce auxquelles la liberté politique et le bien-être économique de tous les peuples pourront être maintenus et accrus.*

L'Internationale veut créer, entre les nations, des rapports que concrétisent l'unité fondamentale de l'humanité tout entière, et qui tiennent compte des aspirations justifiées de tous les peuples à une vie libre et épanouie. Dans le respect des différentes civilisations, elle veut faire régner dans le monde la dignité humaine.

3. *C'est pourquoi l'Internationale Socialiste condamne, sans la moindre réserve, n'importe quelle forme d'impérialisme capitaliste qui emprisonne les peuples dans les chaînes de la domination politique et de l'exploitation économique, et qui entretient le mythe odieux d'une supé-*

riorité raciale. L'Internationale rejette également la tyrannie que l'impérialisme communiste voudrait imposer à tous les peuples dans le monde. L'oppression et l'exploitation d'un peuple, quel qu'il soit et quelle que soit la tentative de justification idéologique sur laquelle elles s'appuient, sont diamétralement opposées aux principes du Socialisme Démocratique.

4. *L'Internationale Socialiste reconnaît l'éveil de la conscience nationale comme une étape vers l'émancipation des peuples, alors que la propagande communiste tend à diviser le monde en exploitant à son profit le sentiment national. Les Socialistes condamnent le nationalisme xénophobe qui s'oppose à la solidarité internationale. Ils sont convaincus que le Socialisme Démocratique peut satisfaire les aspirations nationales légitimes dans le cadre d'une communauté internationale.*

5. *Les Socialistes suivent avec attachement les mouvements d'indépendance des pays dépendants. Ils prennent ou soutiennent toute initiative permettant le développement aussi rapide que possible des conditions dans lesquelles un gouvernement autonome peut être établi. La liberté politique et le progrès économique et social des peuples de ces pays sont pour les Socialistes d'une importance égale et primordiale. Ils veulent rattraper les retards et non les exploiter. Ils veulent supprimer toutes formes de « colonialisme » et non tirer profit d'un statut de dépendance.*

6. *Les Socialistes, dans leurs efforts d'établissement de gouvernements autonomes, doivent se rappeler et rappeler à ceux-ci l'interdépendance croissante des nations, afin de développer pacifiquement la coopération internationale entre les peuples libres.*

7. *Des centaines de millions d'hommes mènent encore dans le monde une existence misérable. Leur terre, que ne cessent d'appauvrir des modes de cultures restés primitifs, ne les nourrit pas. Aussi, ces hommes subissent-ils périodiquement les ravages de la famine et des maladies épidémiques. Ils sont abandonnés à l'analphabétisme. De plus, dans beaucoup de pays sous-développés, cette situation est douloureusement aggravée par un accroissement de population si rapide qu'il rend inefficace l'apport de nouvelles ressources. Des conditions d'existence aussi inhumaines sont incompatibles avec le principe socialiste d'égalité entre les individus et entre les communautés. Elles font obstacle au développement de la démocratie universelle et du progrès humain. Elles sont un danger à la fois moral et économique pour l'ensemble du monde. Elles constituent une menace pour la paix. Les Socialistes entendent y apporter remède.*

8. *Tous les peuples ont un intérêt vital à ce que soit élevé le niveau matériel et culturel des territoires sous-développés. La démocratie, la prospérité et la paix requièrent une utilisation maximum des ressources naturelles, un accroissement de la productivité dans les territoires sous-développés, et une redistribution des richesses mondiales afin de combler les différences qui existent entre les niveaux de vie dans les diverses parties du monde.*

9. *C'est pourquoi l'Internationale Socialiste, en vue d'une offensive contre la misère physique et intellectuelle partout où celle-ci se présente, travaille à obtenir l'adhésion libre de tous les peuples à un plan mondial d'aide mutuelle, mettant en œuvre la solidarité internationale des travailleurs.*

I. Les tâches des socialistes dans les territoires sous-développés.

Les peuples des territoires sous-développés deviennent de plus en plus conscients de leur misère. Cependant, un nombre encore trop grand d'habitants de ces territoires garde une attitude de résignation. Parfois, dans leur ignorance, ils vont jusqu'à résister aux idées et aux techniques nouvelles qui pourraient élever leur standard de vie. Il faut donc étendre la connaissance, ce qui est avant tout affaire d'éducation. Il est indispensable de créer un climat psychologique dans lequel le développement économique et social pourra s'effectuer. Les Socialistes doivent gagner la confiance des masses, leur assentiment et leur participation, en les éclairant.

2. Pour permettre au progrès économique d'aller de l'avant, il ne suffit pas aux peuples de le désirer ; encore faut-il que leurs institutions sociales, économiques et politiques y soient propices. Des modifications fondamentales sont indispensables. Il convient, par exemple, de supprimer les servitudes économiques qui frustrent l'individu du fruit de son travail et d'abolir la domination injustifiable des castes privilégiées.

Les lois et systèmes, qui confèrent tous les pouvoirs à une oligarchie bien décidée à conserver ses avantages, doivent être abolis. Sous la coupe d'hommes corrompus et égoïstes, les masses tantôt demeurent inertes et veules, tantôt deviennent les victimes d'une démagogie qui leur promet fallacieusement la réalisation d'une vie meilleure. Stimulées par l'exemple d'hommes honnêtes et dévoués, les masses contribuent elles-mêmes, avec enthousiasme, à assurer les conditions de leur mieux-être. Dans les territoires sous-développés, les Socialistes se font un devoir d'être ces entraîneurs.

3. Un développement économique capable d'élever le niveau de vie des masses opprimées ne peut être obtenu sous un régime capitaliste, mais uniquement au moyen d'une planification socialiste. Seule, l'application des principes socialistes permet l'accomplissement des tâches fixées. A cet égard, il est nécessaire de poursuivre l'étude des problèmes d'augmentation et de migration des populations.

4. Dans les territoires sous-développés, les Socialistes veulent mettre en place des gouvernements convaincus de la nécessité d'une réforme agraire. La redistribution des terres est d'une portée capitale dans beaucoup de pays, caractérisés par une baisse du niveau de vie et de la capacité productive, et dans lesquels une grande partie de la main-d'œuvre s'emploie dans l'agriculture.

Les Socialistes entendent aussi que les gouvernements des pays sous-développés établissent une législation agraire supprimant le féodalisme, améliorant la situation des ouvriers agricoles, créant, partout où ce sera opportun, une classe d'exploitants indépendants, assurant aux paysans la continuité de fermage et la juste part du rendement accru de leur travail. Cela incitera ceux-ci à se lancer dans de nouvelles entreprises, à adopter de nouvelles techniques, à fournir un effort plus grand pour améliorer la production, et élever ainsi le niveau de vie général. Enfin, les terres en friche doivent être mises en culture.

5. Les Socialistes réclament pour le cultivateur les possibilités d'emprunter les fonds nécessaires à certaines réalisations, à l'acquisition d'un équipement convenable

sans qu'il ait à supporter une dette trop lourde ; ils veulent ainsi organiser un type d'agriculture à rendement maximum, établir des systèmes coopératifs adéquats.

6. Les Socialistes préconisent l'établissement de programmes dont la réalisation procurera aux industries domestiques, dans les pays agricoles, un outillage perfectionné, les moyens scientifiques d'une production meilleure et mettra sur pied, partout où ce sera indiqué, des industries planifiées. Ils soutiennent toute action qui apportera des capitaux nécessaires à leurs pays, à condition qu'ils aient des garanties absolues contre tout impérialisme, d'où qu'il vienne.

7. Les Socialistes exigent l'extension de la législation sociale afin d'éviter partout l'exploitation des travailleurs. Ils entendent voir se développer l'éducation technique à tous les degrés de la profession ou du métier.

8. Les Socialistes veulent créer une administration efficace et digne de confiance, capable et soucieuse d'entreprendre une planification économique.

Le développement des territoires sous-développés ne dépend pas seulement des interventions gouvernementales, mais également des initiatives individuelles, des groupements et des libres associations. Les Socialistes visent, pour ces motifs, à susciter toutes initiatives propres à chaque peuple, à organiser des partis socialistes, à renforcer les syndicats libres, les organisations des paysans et les entreprises coopératives de toutes sortes, et à développer des secteurs d'amélioration rurale.

9. Les Socialistes demandent une économie répondant aux besoins de chaque peuple et aux exigences d'une économie mondiale en pleine expansion, amenant progressivement une prospérité générale profitable aux travailleurs du monde entier.

II. Les tâches du Socialisme dans les pays économiquement développés.

LES Socialistes considèrent que la suppression de l'extrême misère dans certaines parties du monde relève de la responsabilité des peuples techniquement les plus avancés au moins autant que des peuples moins favorisés.

2. Ils estiment essentiel, pour la cause de la liberté et de la dignité de l'homme dans le monde, que les grandes transformations économiques et sociales, nécessaires pour assurer aux centaines de milliers de déshérités un standard de vie tolérable, soient réalisées par une coopération entre les pays sous-développés et les pays les plus évolués du monde libre. Il faut que les seconds accordent un concours financier aux premiers. La somme des propres capitaux des territoires sous-développés est, en effet, très insuffisante pour assurer un développement économique rapide et un progrès social tangible.

3. Les territoires sous-développés ont besoin d'investissements de toutes sortes. Une partie de ces investissements ne produira pas un bénéfice immédiat en nature et devra provenir soit de l'ensemble des revenus des pays intéressés, soit d'aides extérieures, sous forme de dons. Ces investissements sont destinés à tout ce qui concerne la santé et l'éducation publique, ainsi qu'à l'appareil administratif. Les territoires sous-développés ont besoin d'hôpitaux et de dispensaires, et de meilleures conditions d'habitat. Il leur faut aussi des établissements d'enseignement de tous ordres, des collèges techniques et des centres d'orientation professionnelle. Il importe également que des investissements soient consacrés à la recherche scientifique, à des services de statistiques et à tous autres services sans lesquels il n'est pas de planification possible.

4. Les territoires sous-développés ont également besoin d'investissements à long terme pour l'équipement de base : transport, voies de communication, énergie électrique, plans d'irrigation, aménagement du sol, et une multitude d'autres travaux du même ordre.

5. Ces pays ont besoin d'investissements dans les secteurs de la production où ils peuvent donner des revenus à plus ou moins longue échéance : dans le secteur agricole, dans celui de la pêche, dans celui de l'exploitation minière, et dans les industries de base et de transformation.

6. Un tel développement ne saurait se réaliser sans un accroissement important du nombre d'administrateurs compétents entièrement dévoués à l'intérêt public, et sans l'augmentation des équipes de techniciens de direction et d'exécution.

Les Socialistes des pays économiquement avancés veulent déclencher une action gouvernementale en vue d'aider à couvrir ces besoins urgents, en apportant à ces territoires leur concours technique et financier. Ils insistent pour qu'une coopération internationale soit réalisée dans tous les domaines où elle est désirable.

7. Les Socialistes repoussent les projets à court terme qui ne servent que les intérêts des nations industrialisées, et qui sont opposés aux principes fondamentaux d'égalité dans les relations entre les peuples. Ils rejettent toute attitude de supériorité envers les peuples moins fortunés et veulent construire un système de rapports entièrement nouveau, basé sur le respect mutuel, sur la coopération et répondant aux besoins économiques de chacun.

8. Il convient d'apporter une aide immédiate pour parer à des crises périodiques telles que la famine. Il faut accorder des investissements à long terme à ces territoires pour leur assurer un accroissement régulier du standard de vie moyen, une distribution plus équitable du revenu national, une sécurité plus grande aux plus pauvres de leurs habitants, la stabilisation maximum de leur économie et l'accroissement de leur production.

9. C'est pour les Socialistes une tâche de salut mondial que de créer une opinion publique favorable à une participation volontaire active aux programmes d'assistance aux pays sous-développés, même si cette participation comporte des sacrifices de la part des peuples des pays économiquement avancés.

III. Le Plan Mondial d'Aide Mutuelle.

L'INTERNATIONALE Socialiste lance un appel à tous les Socialistes du monde entier pour qu'ils s'unissent dans le soutien effectif et urgent d'un plan mondial d'aide mutuelle.

2. Ce plan d'aide mondiale prévoira des programmes de trois ordres, un programme mondial général, des programmes régionaux et des programmes bi-latéraux. Ce plan envisagera les nécessités de développement de tous les territoires sous-développés.

3. Le programme d'ensemble mondial représentera un effort de coopération en vue d'assurer aide et assistance sur les bases d'un pool commun, et de créer un fonds

général de développement. Dans le cadre de ce programme sera prévu, au premier titre, une aide alimentaire et sanitaire, ainsi que les premiers éléments d'équipement, en estimant à l'échelle des besoins l'aide à apporter aux différents territoires de façon équitable. Les réalisations sociales (services de santé et d'éducation, aide technique) devront, à leur tour, être prévues dans ce plan d'ensemble aussi largement que possible, afin d'économiser les efforts des experts disponibles et d'utiliser au maximum les résultats de toutes les recherches effectuées.

4. Les programmes régionaux seront ceux par lesquels un certain nombre de pays coopèreront pour fournir une aide à une région à laquelle ils sont tous intéressés.

5. Les programmes bi-latéraux concerneront l'aide d'un pays envers un autre, y compris l'assistance d'une métropole à ses territoires associés d'outre-mer.

6. Tous les pays doivent être conviés à prendre part à l'élaboration et à l'exécution de ce programme. Les contributions des pays accordant leur concours devront être apportées d'un commun accord, en fonction de leurs propres ressources et compte tenu de leur participation à d'autres programmes. Quand la situation mondiale permettra la diminution des crédits militaires, ces contributions pourront être augmentées. Les projets d'assistance existants devront être maintenus et élargis. Il faut prendre des mesures propres à associer l'ensemble des pays du monde à l'aide aux pays sous-développés et à régler simultanément le problème du déséquilibre de la balance des paiements entre l'Europe et la zone du dollar et le problème économique des pays sous-développés.

7. Pour assurer au Plan Mondial d'Aide Mutuelle un rendement maximum, pour éviter le double emploi et pour déterminer les priorités authentiques par rapport à l'urgence des besoins, il conviendra de coordonner les trois types de programmes mentionnés.

8. Pour établir et exécuter ces programmes, des organismes exécutifs seront nécessaires. Les services déjà existants, comme la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, l'Administration pour l'Aide Technique, le Bureau International du Travail et d'autres organismes spécialisés des Nations-Unies rendront de très utiles services. Il peut s'avérer nécessaire de constituer de nouveaux organismes.

9. Grâce à l'effort total à ces trois échelons, les peuples des territoires sous-développés, qui vivent actuellement dans l'indigence, se trouveront désormais à l'abri du besoin. Une ère nouvelle de coopération internationale et de bonne volonté s'ouvrira. Alors l'économie mondiale pourra recevoir enfin son statut. Ainsi, la démocratie sera renforcée et s'étendra dans le monde entier. L'humanité atteindra un stade de plus en plus proche de cette communauté coopérative des peuples libres, égaux et fraternels : but de l'Action Socialiste.

II. - LA CONFÉRENCE SOCIALISTE ASIATIQUE DE RANGOON

CETTE conférence réunissait trois catégories particulières de délégués : les congressistes proprement dit, ayant seuls le droit de vote, des délégations fraternelles et des observateurs.

Les congressistes représentaient : le PARTI SOCIALISTE DE BIRMANIE (15 délégués, dont plusieurs ministres), le PARTI SOCIALISTE D'INDONESIE (26 délégués), le PARTI SOCIALISTE INDIEN (87 délégués), le PARTI SOCIALISTE D'ISRAEL « MAPAI » (3 délégués, dont le ministre des Affaires Etrangères), le PARTI SOCIALISTE DEMOCRATIQUE DU JAPON (17 délégués pour la gauche, 11 pour la droite), le PARTI SOCIALISTE PROGRESSIF DU LIBAN (1 délégué), le PARTI TRAVAILLISTE DE MALAISIE (3 délégués), le PARTI SOCIALISTE DU PAKISTAN (2 délégués), le PARTI SOCIALISTE EGYPTIEN (1 délégué).

Etaient classées parmi les délégations fraternelles : : la délégation de l'INTERNATIONALE SOCIALISTE (3 représentants : Clement ATTLEE, KAJ BJORK, A. BIDET), le délégué du LABOUR PARTY (Saül ROSE), celui de l'UNION INTERNATIONALE DES JEUNESSES SOCIALISTES et celui de la Ligue des COMMUNISTES YOUGOSLAVES (Milovan DJILAS).

Les observateurs comprenaient : un représentant du NEO-DESTOUR (Tunisie), quatre représentants du PARTI DU CONGRES DU NEPAL, un représentant de l'UNION AFRICAINE DU KENYA, un représentant de l'UNION AFRICAINE D'OUGANDA, un représentant du M.T.L.D. (Algérie).

*
**

On lira ci-dessous les textes des principales résolutions adoptées par la Conférence. (Les deux premières sont relatives à la transformation de la Conférence en un organisme permanent dont elles détermineront les structures).

CONSTITUTION DE LA CONFÉRENCE SOCIALISTE ASIATIQUE

CETTE première Conférence des Partis Socialistes d'Asie décide, afin de poursuivre la tâche de coopération socialiste en Asie, d'établir une organisation des Partis Socialistes en Asie.

II. La Conférence, d'autre part, décide que :

1° L'organisation des Partis Socialistes d'Asie sera une association volontaire et démocratique des Partis Socialistes qui visent à établir, le Socialisme, ainsi qu'il est formulé dans la déclaration sur les « Principes et Objectifs du Socialisme » ;

2° Le but de l'organisation sera :

a) de renforcer les relations entre les Partis Socialistes d'Asie ;

b) de coordonner leur attitude politique par le consentement mutuel ;

c) d'établir d'étroites relations avec les Socialistes du monde entier ;

d) d'établir une liaison avec l'Internationale Socialiste ;

3° Les organismes suivants de l'organisation serviront à remplir ces objectifs :

a) la Conférence ;

b) le Bureau de la Conférence ;

c) le Secrétariat de la Conférence.

STATUTS

I. La Conférence :

a) La Conférence est l'organe suprême de la Conférence Socialiste Asiatique. Elle décide de l'admission des nouveaux membres.

b) La Conférence élit le Président de la Conférence Socialiste Asiatique.

c) L'admission à la Conférence Socialiste Asiatique est établie sur la base d'un seul parti par pays. Cependant, une exception sera faite dans le cas du Parti Social-Démocrate Japonais (aile droite) et du Parti Social-Démocrate Japonais (aile gauche).

d) La Conférence se réunira tous les deux ans.

e) Tous les membres de la Conférence Socialiste Asiatique sont habilités à être représentés à la Conférence. Les délégations des partis membres sont limitées à 6.

f) Chaque parti membre a droit à un vote.

II. Le Bureau :

a) Le Bureau ne peut être composé de plus de deux délégués de chacun des partis membres.

b) Les fonctions du Bureau sont :

1. Examen des problèmes politiques courants ;
2. Convocation de la Conférence, fixation de la date et du lieu et préparation de l'ordre du jour ;
3. Examen des demandes d'admission ;
4. Convocation des conférences spéciales et des conférences d'experts et fixation de l'ordre du jour ;
5. Désignation d'un Secrétaire, de 3 Secrétaires-adjoints au plus et choix du personnel du Secrétariat ;
6. Etablissement de relations étroites avec les Partis Socialistes du monde entier, y compris la Ligue des Communistes de Yougoslavie ;
7. **Etablissement de liaisons avec l'Internationale Socialiste à tous les échelons (1) ;**

c) Le Bureau se réunira ordinairement au moins une fois tous les 6 mois.

d) Le Bureau établira le quartier général de la Conférence Socialiste Asiatique à Rangoon (Birmanie).

III. Le Secrétariat :

Le Secrétaire est responsable devant le Bureau et exécute les décisions de la Conférence et du Bureau.

Les devoirs du Secrétaire comprennent :

a) L'organisation et la préparation des réunions de la Conférence, du Bureau, des conférences spéciales et des conférences d'experts, l'élaboration des comptes rendus et la préparation des rapports ;

b) La publication d'un bulletin de la Conférence Socialiste Asiatique ;

c) L'organisation des échanges et la distribution des informations entre les partis membres ;

d) Publication de la littérature socialiste.

---

(1) Les Partis Socialistes Asiatiques qui sont déjà membres de l'Internationale peuvent le demeurer. Ceux qui n'y sont point pourront y entrer. La double appartenance est donc admise.

Collection Jean-Jaurès

PRINCIPES ET OBJECTIFS DU SOCIALISME

LE Socialisme moderne et le mouvement Socialiste sont nés en Europe occidentale pour réagir contre les méfaits du capitalisme. Le capitalisme a renversé le féodalisme, supprimé sa hiérarchie et aboli le servage. Il a annoncé l'âge de la machine et hâté la venue du progrès. Mais il a aussi amené dans son sillage l'insécurité de la vie, le chômage et les crises économiques. Le salarié est devenu la victime immédiate du capitalisme. Pour lui, le régime capitaliste fut une politique de classe dans laquelle les capitalistes subjuguèrent et exploitèrent la classe ouvrière. Un mouvement travailliste naquit et devint un mouvement anticapitaliste, et finalement un mouvement pour l'établissement d'un nouveau régime social, la Société Socialiste.

2. La naissance du capitalisme s'accompagne de l'accroissement de son pouvoir et de sa suprématie sur l'humanité. Les capitalistes de chaque pays ne se contentèrent plus des profits acquis dans leur propre pays ou aux dépens de leur propre nation. Il leur fallut étendre toujours davantage leur activité et leur pouvoir. D'où l'extension de l'impérialisme colonial, l'assujettissement des régions arriérées ou sous-développées et leur dépendance économique, grâce au contrôle étranger que l'on imposa sur des ressources importantes qui leur appartenaient.

En même temps, le capitalisme entraîna le progrès rapide de la technologie de la production. Il engendra aussi une grande richesse matérielle et accéléra le progrès de la science et l'utilisation des capacités humaines. Mais ces richesses furent distribuées très inégalement entre les hommes et les pays qui avaient contribué à les créer. Dans chaque pays, les capitalistes s'en approprièrent la plus grande partie, laissant la plus petite part aux autres groupes — dont la classe ouvrière. De plus, les colonies, tout en contribuant largement à ce développement — de façon plus ou moins directe — reçurent, pour les répartir dans leurs nations, beaucoup moins de produits que n'en acquéraient les pays plus développés industriellement et commercialement.

D'où la co-existence de pays sur-développés et de pays sous-développés. Les colonies sentirent que la situation ainsi créée devait amener à l'exploitation d'un peuple par l'autre. Des tensions et des antagonismes naquirent entre ces groupes de peuples.

3. Le développement des mouvements travailliste et socialiste alla de pair avec celui du capitalisme. A l'intérieur des nations capitalistes très industrialisées, les travailleurs s'organisèrent et les Partis Socialistes acquirent une influence grandissante dans le gouvernement de l'Etat. Ils usèrent de cette influence pour étendre et défendre les droits démocratiques, politiques et sociaux du travailleur et du peuple en général. La situation légale et économique des travailleurs s'améliora de ce fait. L'intervention progressive de l'Etat dans la vie économique assura une distribution plus juste des revenus nationaux. Le peuple, et en particulier les ouvriers, comprirent désormais le sens et le prix de la Démocratie. Dans certains pays, la lutte de classe s'apaisa. Dans d'autres, sous l'influence de la guerre et de la crise économique, la Démocratie capitaliste tourna au Fascisme, qui écrasa soudain la classe ouvrière.

Pendant que les pays capitalistes de l'Ouest évoluaient de cette manière, les colonies et les pays sous-développés suivaient une direction radicalement différente. Là, le capitalisme prit la forme d'une exploitation absolue de l'homme par l'homme, c'est-à-dire du travailleur indigène par le capitaliste étranger ou indigène. L'exaspération des sentiments contre la domination étrangère fut encore accrue par la conscience que la colonie tout entière était exploitée par la métropole. La lutte de classe s'intensifia du fait de l'hostilité raciale.

4. La réaction contre le Capitalisme et la société capitaliste assuma divers aspects. Le Mouvement Socialiste se scinda en Communisme et Socialisme Démocratique. En même temps, des mouvements d'indépendance engagèrent la lutte contre l'impérialisme et le régime capitaliste.

L'essence du Socialisme Démocratique est de tendre vers le bonheur, la justice et la dignité, et de donner à l'homme la possibilité de s'exprimer. En cherchant à abolir l'exploitation d'une classe par une autre classe et de l'homme par l'homme, le Socialisme considère l'homme à la fois comme partie intégrante d'une classe ou d'un groupe et en tant qu'individu. Il repousse donc le totalitarisme gouvernemental et les méthodes d'oppression du peuple. Au contraire, le Communisme, tel qu'il est appliqué aujourd'hui sous sa forme totalitaire dans la République Soviétique et ses satellites, a dégénéré en régime où l'individu et le groupe sont complètement subordonnés au pouvoir centralisateur du parti dominant. Dans le régime soviétique, le gouvernement impose une domination absolue et exige l'obéissance la plus aveugle ; l'homme doit abandonner sa liberté et son individualité pour devenir la partie abstraite d'un Etat tout-puissant gouverné par un seul homme. Donc, le Communisme implique la négation de toutes les notions de liberté, d'expression individuelle et de responsabilité de la masse, qui sont les principes mêmes de la Démocratie Socialiste.

Le nationalisme dans les colonies et les pays dits « arriérés » se consacra passionnément, de même que le Socialisme, à l'établissement de la liberté et de la justice. Il se peut qu'après l'avènement de l'indépendance ces deux mouvements prennent des directions contraires, mais tant que la lutte pour l'indépendance continue, les Socialistes et les Nationalistes sont des camarades de combat ; ils ont aussi souvent le même jugement sur les Droits de l'Homme.

Dans cette conviction, nous, Partis Socialistes d'Asie, nous déclarons rejeter le Communisme et entendons continuer la lutte contre le Capitalisme et le Féodalisme, pour le triomphe de la Démocratie Socialiste.

A cette fin, nous, Partis Socialistes d'Asie, assemblés pour le premier Congrès Socialiste d'Asie, adoptons et proclamons les buts et principes suivants :

a) *Le Socialisme lutte pour la création d'un ordre social sans exploitation de l'homme par l'homme. Il tend à créer une société d'hommes libres et égaux travaillant ensemble pour le bonheur et le progrès de tous.*

b) *Le but économique du Socialisme est d'assurer à chacun un niveau de vie convenable, de supprimer le chômage et d'augmenter la richesse, d'accroître la production et de distribuer équitablement les revenus nationaux et les richesses du pays.*

c) *A cette fin, la production doit être conçue en vue de satisfaire les besoins de l'ensemble de la société et non pour le profit et l'avantage d'un petit groupe. Ceci n'est possible que si la production est régie par un plan adéquat.*

d) *L'objectif du plan socialiste est d'augmenter la productivité, d'abolir les méthodes de production qui ne sont plus valables parce qu'archaïques, irrationnelles et insuffisantes, d'améliorer la technique de production dans tous les domaines et d'assurer une utilisation rationnelle des ressources naturelles.*

e) *Pour atteindre ses buts, le plan socialiste a besoin de la participation active du peuple entier, dans toute la mesure de ses moyens et dans la mesure où chaque producteur, afin d'éviter l'expansion de la bureaucratie, officielle ou non, montrera de l'initiative et de la bonne volonté. La main-d'œuvre, spécialisée ou non, ainsi que les consommateurs, doivent participer à l'organisation de la production sans diminuer son efficacité : c'est la condition essentielle de l'établissement d'un contrôle démocratique sur la vie économique et sociale.*

f) *Le plan à appliquer et l'extension de la propriété publique pourront varier selon la structure économique et sociale des pays, mais le but essentiel doit être de favoriser l'expansion continue des secteurs nationalisés et coopératifs de l'économie dans chaque pays.*

g) *Le Socialisme en Asie et dans les pays sous-développés doit concentrer toute son attention sur l'avenir du paysan, dont le sort doit s'améliorer au même titre que celui de l'ouvrier, sinon davantage. Le fait que la plupart des contrées asiatiques sont avant tout agricoles et que la classe paysanne y a la majorité doit avoir un retentissement sur le caractère et l'orientation du Socialisme en Asie.*

h) *C'est un principe fondamental du Socialisme que la terre doit être distribuée à ceux qui la travaillent. Le Socialisme considère que le paysan a droit à l'appui de l'Etat et du peuple. L'amélioration des méthodes et des instruments de production et le relèvement du niveau de vie dans les villages demandent une attention toute spéciale et doivent engendrer le développement de la technologie dans les petites entreprises.*

i) *Le Socialisme ne peut régner que dans la liberté ; dans une société démocratique, il ne peut être réalisé que démocratiquement, avec des moyens pacifiques dans la lutte des masses. D'autre part, une Démocratie agissante et solide n'est réalisable que dans une société socialiste. Donc, le Socialisme défend les droits démocratiques du peuple, notamment la liberté de parole, d'organisation, de réunion, de religion et de pensée, et la liberté d'élire des représentants. Ces droits doivent être garantis à tous. Ils impliquent le droit, pour les partis adverses, d'exister et d'agir. Mais l'Etat Socialiste, de même que les Partis Socialistes, ont aussi le droit, et en fait le devoir, de défendre la Démocratie. Le Socialisme proclame l'égalité des droits de tous les hommes et de toutes les femmes sans distinction de race ou de religion. Il s'engage à supprimer toute inégalité de caste. Il doit assurer aux femmes l'égalité des droits et la dignité.*

j) *Le Socialisme ne se contente pas de garantir des droits politiques. Il veut aussi sauvegarder les droits économiques et sociaux les plus essentiels : le droit au travail ; le droit aux loisirs — y compris les congés payés — ; le droit à des soins gratuits en cas de maladie ou de grossesse ; le droit des vieillards, des malades et des chômeurs à la sécurité matérielle, avec l'appui de l'Etat ; le droit aux indemnités familiales ; le droit des enfants et des jeunes gens à des soins, une instruction et une éducation en accord avec leurs capacités ; le droit à des logements convenables.*

k) *Tout en s'efforçant de bâtir une nouvelle société fondée sur une grande productivité et sur la justice sociale, le Socialisme se consacre à l'élaboration d'une culture riche et neuve et à l'avènement d'une meilleure forme de vie. Les progrès sociaux et économiques n'ont de sens que s'ils rendent l'homme plus heureux. Donc, le Socialisme a l'ambition de satisfaire plus largement les besoins spirituels de l'homme. Le Socialisme lutte contre le féodalisme et le capitalisme, qu'ils soient conservateurs ou libéraux, car ils sont contraires à la justice humaine ; il combat contre le totalitarisme — fasciste ou communiste — parce qu'il est dégradant. Le Socialisme s'efforce de garantir à chaque individu sa part de l'héritage intellectuel et du progrès spirituel de l'humanité.*

l) *Le Socialisme croit à la collaboration internationale et au règne de la paix. Il considère que l'une et l'autre ont pour bases l'égalité des droits entre individus et Etats, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.*

m) *Le Mouvement Socialiste international a un but commun. Mais, selon les régions, le Socialisme prend des formes différentes, à cause des conditions nationales et historiques différentes. Etant donné cette diversité, et en considération de l'objectif commun, l'égalité de rang et la collaboration entre les divers mouvements socialistes sont indispensables.*

n) *Le Socialisme veut réaliser un monde prospère, libre et pacifique, un monde où l'homme jouirait des bienfaits matériels et spirituels procurés par une vie de travail et une science et une technique hautement développées, où il n'aurait à craindre ni le chômage, ni la famine, ni la maladie ou la vieillesse, ni le danger, ni les persécutions. Il croit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il a foi en l'unité humaine.*

RÉSOLUTION SUR LES MOUVEMENTS DE LIBÉRATION DANS LES COLONIES

La liberté de tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur et leur religion, est un article de foi fondamental pour les Socialistes d'Asie. Nous pensons que la liberté est indivisible et, par là-même, notre devoir est de combattre jusqu'à ce que chaque peuple soit maître de sa destinée. Alors seulement, le monde, considéré dans son ensemble, pourra entreprendre les tâches de la reconstruction socialiste.

2. *Quoique la fin de la deuxième guerre mondiale ait vu émerger plusieurs pays asiatiques comme Etats indépendants, plusieurs peuples et pays tels que la Malaisie restent encore sous le joug du colonialisme. La dernière place forte principale de l'impérialisme est constituée par le continent africain. Partout, l'éveil des peuples coloniaux s'est produit. Dans différents territoires coloniaux, le peuple combat courageusement contre la terreur organisée par des gouvernements étrangers et leurs agents.*

3. *La lutte contre le régime colonial est, dans son essence, une protestation de l'homme contre l'avilissement, la dégradation et la pauvreté, contre l'exploitation et l'atteinte à la dignité que ce système entraîne nécessairement pour le peuple qui y est sujet. Nous, Socialistes d'Asie, partageons pleinement avec ces combattants leur désir passionné pour les droits humains et pour la liberté et, pour cette raison, nous nous associons à leur lutte contre l'oppression coloniale.*

4. *De plus, nous sommes conscients qu'en nous associant à la lutte mondiale pour la liberté, nous renforçons la part que l'Asie doit prendre à la création d'un monde pacifique.*

5. *Notre coopération active aux luttes de libération donnera de plus à ces mouvements une orientation socialiste et évitera ainsi qu'ils ne soient exploités par les capitalistes et les communistes.*

6. *Considérant les développements graves qui se sont produits dans certains territoires coloniaux, nous prions instamment l'Internationale Socialiste et l'Union Internationale de la Jeunesse Socialiste d'adopter une attitude ferme et courageuse en ce qui concerne le problème du colonialisme en général et la campagne actuelle de répression et de violence en particulier, que mènent actuellement certaines puissances contre les mouvements de libération en Afrique et en Asie. Des efforts doivent être faits pour susciter la sympathie de l'opinion publique à l'égard des populations qui souffrent de la répression, et une aide rapide doit être organisée en faveur de ces mouvements.*

L'Asie doit aider les peuples coloniaux à se relever, de manière qu'ils puissent, tous ensemble et en liaison avec d'autres peuples, tendre à un ordre mondial dans lequel il n'y aurait ni esclavage, ni guerre, ni famine.

En même temps, la Conférence s'oppose à ce que l'on impose de force, de l'extérieur, des régimes totalitaires aux peuples d'Asie et d'Europe.

MALAISIE

LA CONFERENCE

préconise la formation d'un Congrès National malayen, chargé d'organiser un front uni visant à la création d'un Etat unifié indépendant en Malaisie.

La Conférence demande que les chefs nationalistes de Malaisie, arrêtés sans jugement, soient ou bien jugés ou bien libérés immédiatement.

La Conférence condamne l'emploi de la terreur, tant par l'administration britannique que par les insurgés communistes de Malaisie, et demande au peuple de Malaisie de se rallier aux forces socialistes démocratiques de manière qu'une Malaisie indépendante et socialiste puisse être formée.

⁂

OUGANDA

LA CONFERENCE SOCIALISTE ASIATIQUE

attire l'attention sur la nécessité de réformes rapides en Ouganda. Elle envoie ses vœux fraternels au Congrès National d'Ouganda et appuie ses demandes en vue d'élections, au suffrage direct, d'une Assemblée législative sur la base d'une liste électorale unique. Elle se déclare favorable à l'établissement de gouvernements locaux démocratiques et à l'amélioration de l'enseignement, spécialement en ce qui concerne l'éducation supérieure qui doit préparer un gouvernement autonome.

⁂

KENYA

LA CONFERENCE SOCIALISTE D'ASIE

affirme que la responsabilité de la situation actuelle incombe, sans aucun doute, au gouvernement colonial du Kenya. Il n'est pas possible que la paix et la stabilité s'établissent au Kenya aussi longtemps que le régime féodal actuel continuera et que la politique présente de répression toujours plus étendue sera poursuivie. La Conférence, tout en se refusant à approuver les actes de violence, demande que les mesures suivantes soient prises : libération des chefs politiques et culturels africains, de même que de toutes les personnes à l'encontre desquelles aucune accusation précise n'a été retenue.

2. Rétablissement de la liberté de réunion et de la liberté de presse.

3. Réouverture des écoles africaines.

4. Abolition légale de toute discrimination raciale.

5. Abrogation des ordonnances foncières discriminatoires qui chassent les Africains de leurs propres terres.

6. Arrêt de l'intimidation dont souffrent les Européens et les Asiatiques qui s'efforcent d'améliorer les relations raciales au Kenya.

⁂

TUNISIE - ALGÉRIE - MAROC

LA CONFERENCE SOCIALISTE ASIATIQUE

exprime sa sympathie et sa solidarité entières au peuple d'Afrique du Nord dans la lutte qu'il mène pour la libération nationale,

demande la libération immédiate d'Habib Bourguiba, Messala, et de tous les chefs nationalistes et syndicalistes arrêtés depuis janvier 1952 en Tunisie, en Algérie et au Maroc,

demande que le gouvernement légal tunisien ait à nouveau pleins pouvoirs,

recommande la convocation, dès que possible, d'une Conférence africo-asiatique composée des chefs des gouvernements, afin de discuter des moyens d'aider les mouvements de libération nord-africains par des mesures appropriées,

adresse un appel aux organisations socialistes et ouvrières afin qu'elles montrent leur solidarité vis-à-vis des peuples d'Afrique du Nord,

prie instamment le Parti Socialiste français et la classe ouvrière française d'appuyer ces décisions et de prendre des mesures de manière qu'elles soient tout de suite mises en œuvre.

AFRIQUE DU SUD

LA CONFERENCE SOCIALISTE ASIATIQUE

considère que la situation politique en Afrique du Sud en est arrivée à un état de crise permanente, qui non seulement met en danger les relations raciales dans toute l'Afrique, mais aussi constitue une menace pour la paix mondiale.

La Conférence condamne en totalité la politique de supériorité raciale dont la politique de ségrégation du gouvernement d'Afrique du Sud est l'expression la plus récente et la plus virulente. La Conférence assure de sa solidarité tous les mouvements qui luttent pour un système démocratique en Afrique du Sud et tout spécialement envoie ses vœux fraternels à ceux qui participent à la campagne contre les lois injustes.

Elle prend note qu'à l'oppression brutale du gouvernement il est répondu par une campagne, sans violence et digne, de défi civil à laquelle participent des membres de toutes les communautés d'Afrique du Sud. La Conférence demande aux mouvements socialistes du monde entier d'aider matériellement et moralement ce mouvement démocratique qui lutte pour les droits humains fondamentaux. Il en appelle à l'opinion du monde démocratique afin qu'elle s'oppose à la politique raciale du gouvernement d'Afrique du Sud, quelle appuie les résolutions que le gouvernement de l'Inde a présentées aux Nations-Unies au sujet de la discrimination raciale en Afrique du Sud et qu'elle proteste de la manière la plus vigoureuse contre le mépris flagrant des principes des Nations-Unies et de ses décisions par le gouvernement d'Afrique du Sud.

PROBLÈMES COMMUNS A L'ASIE

L'ASIE ET LA PAIX MONDIALE

DEPUIS la fin de la seconde guerre mondiale, le monde a vu la réapparition de l'Asie comme facteur important de la politique mondiale.

Le bouleversement de l'Asie, qui est à la source de ce phénomène, est indissolublement lié au fait que l'Asie a rejeté le joug de l'impérialisme et du capitalisme, et s'est livrée à la recherche des formes d'organisation sociale capables de lui assurer un niveau de production plus élevé, une distribution plus équitable des revenus, une expression de la dignité humaine plus facile et plus démocratique, capables donc de répondre aux problèmes angoissants que sont l'ignorance, le retard, la pauvreté.

Les Socialistes d'Asie sont conscients du fait que la seule structure sociale durable est celle qui apporte une solution à ces problèmes. Les Socialistes d'Asie, à la recherche de cette solution, sont guidés par la volonté absolue de montrer que cette solution peut être trouvée grâce à des moyens démocratiques et peut amener le renforcement de la Démocratie. Les Socialistes d'Asie sont convaincus qu'une telle solution, ainsi que la reconstruction sociale et économique à longue portée envisagée par le Socialisme, ne sont réalisables que dans des conditions de Paix mondiale. Outre les considérations morales qui font agir les peuples et les mouvements socialistes en général dans leur lutte pour la paix, les Socialistes d'Asie ont donc un intérêt particulier dans le maintien de la paix dans le monde.

La Paix mondiale et la possibilité d'un développement socialiste et démocratique en Asie sont donc inséparablement liés et se conditionnent mutuellement.

2. La Paix mondiale est menacée par trois facteurs principaux : le Colonialisme, le déséquilibre économique et les sphères d'influence politique.

3. Il est maintenant prouvé que le maintien du Colonialisme est une des sources principales de l'agitation et de l'instabilité mondiale et risque de représenter une menace constante contre la Paix mondiale. Car la lutte contre le colonialisme est essentiellement une protestation de l'homme contre l'assujettissement, la dégradation et la pauvreté, contre la frustration et l'indignité impliquées par ce système.

Les Socialistes partagent avec tous ceux qui luttent pour la liberté nationale le désir passionné d'affirmer les droits de l'homme et d'établir la liberté personnelle et collective; ils s'associent donc à la lutte contre l'oppression coloniale — comme à toutes les autres formes d'oppression.

L'Association des Socialistes d'Asie avec la lutte pour la liberté dans le Monde est un élément capital du rôle que l'Asie peut et doit jouer dans le maintien de la Paix mondiale.

4. Le développement du capitalisme et de l'impérialisme a produit un déséquilibre économique très grave entre le tiers très développé du monde et les deux tiers sous-développés. Ce déséquilibre doit être supprimé si la Paix doit durer.

5. De plus, la seconde guerre mondiale — par l'instauration de sphères d'influence politique organisées au nom de la Paix — a créé un déséquilibre politique et militaire.

6. Cette situation précaire a encore été aggravée par le processus de polarisation du monde — qui tend à diviser progressivement les nations en deux blocs rivaux — processus qui accroît la tension dans le monde.

7. Le rôle des pays asiatiques dans le maintien de la Paix est de combattre les causes de la tension actuelle et de s'opposer à toute forme d'agression. La tendance à une division du monde en deux blocs menace aussi de miner et de paralyser le fonctionnement des Nations-Unies en tant qu'instrument de la Paix mondiale.

Les Socialistes d'Asie considèrent que les principes de la Charte des Nations-Unies représentent l'espoir le plus solide de maintenir la Paix mondiale et sont les plus capables de donner les fondements les plus fermes à la Paix dans l'état actuel de développement de l'humanité.

Pourtant, le déséquilibre et la polarisation, visibles dans la structure même des Nations-Unies, affaiblissent le caractère d'universalité de ce forum ouvert à l'expression, à la discussion et à la collaboration de toutes les idéologies, et paralysent leurs efforts pour servir la cause de la Paix.

Le rôle que les pays asiatiques pourraient jouer au service de la cause de la paix est le suivant : arrêter le processus de polarisation ; travailler, dans toute la mesure de leurs moyens, à permettre aux Nations-Unies d'agir en parfait accord avec la lettre, l'esprit et le caractère universel des principes de la Charte.

L'engagement que prennent les Socialistes d'Asie de respecter les principes de la Charte des Nations-Unies reflète leur foi et leur conviction que les Nations-Unies pourraient devenir la base d'un ordre nouveau de justice, de paix et d'égalité, et leur certitude que cet ordre est réalisable dans la pratique.

8. D'autre part, il est tout à fait désirable que les états indépendants coordonnent et unifient leur politique et leur ligne d'action à l'intérieur et à l'extérieur des Nations-Unies, et qu'ils s'efforcent, de concert, de fortifier leur position contre tout danger d'agression. C'est ainsi qu'il sera possible aux pays asiatiques d'acquérir la liberté de mouvement qui leur est nécessaire pour jouer leur rôle dans le maintien de la Paix en Asie et dans le monde. Les peuples asiatiques contribueront à la Paix mondiale, non en s'identifiant aux mouvements pacifiques mondiaux, qui sont devenus les instruments de la seconde guerre mondiale, ni même forcément en adhérant à un système de sécurité militaire, mais surtout en tâchant d'accroître leur force.

La liberté, pour les pays asiatiques, de déterminer chacun sa propre position vis-à-vis des problèmes concernant le maintien de la Paix mondiale est une condition essentielle.

9. Cette coordination et cette collaboration des pays d'Asie doit être réalisée dans les domaines économique et politique. Dans ce but, et pour trouver les méthodes à suivre, il serait préférable d'agir empiriquement, en accueillant chaque résultat dès sa manifestation.

10. Dans le domaine économique, une telle collaboration est déterminée par deux faits en particulier :

a) la nature identique ou presque identique de l'économie dans les pays asiatiques, son unilatéralité, la prédominance de l'agriculture, le niveau très bas de production et le degré également bas de productivité, ainsi que le besoin d'argent et d'ouvriers spécialisés, choses qui, dans une large mesure, doivent venir de l'étranger.

b) le fait que la plupart des pays d'Asie produisent des matières premières et doivent accroître leur production de denrées pour devenir effectivement indépendants.

Si les pays d'Asie envisagent ces problèmes avec une ligne d'action identique ou coordonnée, ils seront plus à même de renforcer leur position et d'empêcher que les rivalités et les conflits ne naissent entre eux.

11. Dans le domaine politique, la collaboration des pays d'Asie devra tenir compte du fait que ceux d'entre eux qui ne font pas encore partie d'un des blocs rivaux ont un système de gouvernement démocratique. L'indépendance des pays asiatiques et leur liberté d'action par rapport aux problèmes de la Paix ne représentent pas une neutralité idéologique, ni une volonté de sacrifier la liberté d'autres peuples ou nations à leurs propres intérêts. Ils se consacrent à la défense de la Démocratie contre tous les dangers, intérieurs ou extérieurs. Mais ceci n'empêche pas que chaque pays ait la liberté d'avoir une politique extérieure indépendante. Quant aux conflits qui risqueraient de diviser certains pays asiatiques entre eux, ceux-ci doivent essayer de les apaiser par des moyens pacifiques.

12. Les Socialistes d'Asie ont pour tâche de lutter pour la réalisation de ces idées. Le Bureau du Congrès Socialiste d'Asie doit avoir la charge de faciliter les échanges d'information, d'entreprendre toutes recherches et analyses en rapport avec le problème du maintien de la Paix, et de faire des suggestions sur les démarches utiles dans ce but.

Les Socialistes d'Asie devront inciter leurs gouvernements à adopter, comme principe fondamental de leur politique nationale, la réalisation de cette collaboration politique et économique.

Enfin, les Socialistes d'Asie s'engagent à appuyer tous les mouvements d'indépendance sincères, à collaborer avec les forces socialistes et progressistes des autres continents qui ont les mêmes idées sur la paix mondiale, et de respecter les principes de la Charte des Nations-Unies.

*
**

RÉSOLUTION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ASIE

LES pays d'Asie vivent dans la pauvreté, sont sous-développés, souffrent des effets présents et passés du régime colonial, de la féodalité et du parallélisme des économies. L'Asie est riche en êtres humains et en ressources naturelles, mais pauvre en capital, en spécia-

listes, en connaissances techniques. Ces pays ne peuvent se relever et se développer qu'en suivant une politique hardie de reconstruction sociale et économique et en utilisant à plein les ressources de la science.

I. Conditions essentielles au développement.

Pour mener à bien le développement économique de l'Asie, d'une manière rapide et efficace, la Conférence recommande l'adoption des mesures suivantes :

1. Dans chaque pays d'Asie :

a) *un système d'économie planifiée tendant à :*

1. La satisfaction des besoins matériels ;

2. L'élévation du niveau de vie ;

3. L'accroissement du revenu national ;

4. La réalisation d'une économie équilibrée par un effort spécial d'industrialisation ;

5. L'élimination du chômage total et partiel ;

6. La mise en pratique des idées de coopération sociale en vue d'améliorations sociales ;

7. L'introduction, sur une large échelle, des mesures de sécurité sociale.

b) *Par un contrôle démocratique de l'économie nationale,* spécialement dans :

1. L'agriculture ;

2. L'industrie ;

3. Le commerce ;

4. Les services publics ;

5. Les finances;

en assurant la propriété et le contrôle des moyens de production, de distribution et d'échange par le peuple, et en interdisant toute exploitation ultérieure de travailleurs dans un intérêt privé.

c) *Par des moyens socialistes,* tels que :

1. Les coopératives ;

2. Les entreprises nationales ;

3. La socialisation et

2) pour l'ensemble de la région asiatique :

a) *un système d'économie complémentaire* qui doit assurer et favoriser :

1. La spécialisation ou la division du travail à l'échelle régionale, de manière à accroître la production tout en abaissant les prix de revient ;

2. La distribution équitable et adéquate des marchandises produites dans la région entre les pays d'Asie ;

3. Les échanges efficaces de personnel technique et et d'équipement entre les pays d'Asie et

b) *Un projet de création d'un conseil économique asiatique* chargé de la préparation et de l'exécution des plans d'économie complémentaire asiatique.

II. Problèmes de développement.

Les caractères particuliers de l'économie dans les pays d'Asie posent des problèmes spéciaux de développement, qui doivent être résolus si l'on veut atteindre les objectifs ci-dessus définis.

Des changements de structure dans l'économie, dans la distribution de la propriété et dans la formation des revenus sont nécessaires, et non pas simplement des adaptations dans son fonctionnement.

a) *Formation de capitaux.*

1. La pauvreté du peuple asiatique exige, et limite tout à la fois, un rythme rapide de développement. Le rythme de développement dépend de l'épargne et des investissements. Sous le contrôle étroit du peuple, l'Etat doit jouer un rôle décisif, dans la constitution de capitaux, à l'aide des excédents budgétaires et les canaliser vers les investissements appropriés.

2. En s'assurant la propriété du secteur de l'économie dans lequel le capital tend à s'accumuler, tels les institutions financières (banques, compagnies d'assurances), les grandes industries et le commerce extérieur, l'Etat peut favoriser la formation du capital.

3. Quoiqu'il ne faille pas permettre que le niveau de consommation s'abaisse au-dessous des bas standards actuels, l'austérité, imposée équitablement à toutes les couches de la population, doit être encouragée, et les dépenses somptuaires rigoureusement contrôlées afin de favoriser une formation de capital adéquate au développement économique.

b) *Utilisation des ressources humaines.*

1. Le développement de l'économie ne peut pas être réalisé seulement par des investissements consacrés à l'expansion matérielle ; ceux-ci doivent être accompagnés d'investissements dans le développement humain. La société nouvelle n'est possible que si l'homme et ses instruments de travail atteignent un niveau plus élevé d'efficacité et si la souveraineté de l'un sur les autres est fermement établie. Les problèmes de développement ne sont que partiellement économiques. Ils sont davantage sociaux et socio-psychologiques.

2. L'utilisation de toutes les ressources disponibles et de toutes les capacités de production inemployées sont impérativement nécessaires.

3. La société féodale a cristallisé les classes et a condamné des millions d'individus à être socialement des déshérités. Leur émancipation sociale peut libérer une masse considérable d'énergies. Dans les pays d'Asie, il n'est pas possible de trouver des stimulants économiques en nombre suffisant, mais l'égalité et les possibilités de changer de classe sociale stimulent d'une manière différente, mais efficace, au travail et au progrès.

c) *Types de développement et contrôle démocratique.*

1. Le type de développement doit être arrêté après mûre réflexion. La condition des pays d'Asie demande qu'une attention plus grande soit apportée à l'organisation et à la modernisation des petites industries, en fonction des circonstances particulières à chaque pays. Les industries lourdes, les industries légères et les petites industries ne doivent pas seulement constituer les secteurs complémentaires d'une économie coordonnée, mais leur planification doit se faire dans un certain ordre et leur développement équilibré avec l'agriculture.

2. Les transports modernes et certains secteurs de l'industrie sont en train de passer aux mains de l'Etat dans

plusieurs pays d'Asie. Cette nationalisation, quoi qu'elle soit la bienvenue, risque de dégénérer en bureaucratie. Le danger ne peut être évité qu'en associant davantage les travailleurs à l'activité de ces entreprises et aux responsabilités de leur gestion.

3. Il est essentiel, pour le développement accéléré de l'économie, que de fortes organisations ouvrières participent aux travaux démocratiques de planification et d'organisation de l'économie.

4. Quoique les positions-clés de l'économie doivent être socialisées, il reste encore de la place pour l'initiative privée et l'entreprise individuelle. Quand l'activité individuelle ne va pas à l'encontre des principes fondamentaux et de la politique suivie, il appartient à l'Etat de la diriger, de la conseiller et de l'aider dans ses initiatives.

d) *Assistance internationale et coopération.*

1. En raison des longues périodes pendant lesquelles ils ont été soumis à l'exploitation impérialiste, les pays d'Asie ne peuvent se développer par eux-mêmes qu'à un rythme que neutraliserait virtuellement l'accroissement de la population. Il faut, pour suppléer au manque de capitaux et de techniciens, recourir à l'aide extérieure. Une telle assistance est tout à la fois un droit et une créance, qui naît de l'exploitation passée et présente des pays d'Asie par les pays développés.

Quoiqu'il ne soit pas exclu qu'un pays pris séparément puisse obtenir cette assistance étrangère, les dangers qu'implique une telle assistance seraient sensiblement réduits si elle était recherchée de concert par les pays d'Asie et s'ils la recevaient par l'intermédiaire d'une autorité mondiale de développement, contrôlée par les Nations Unies.

2. L'assistance technique doit être adaptée aux ressources limitées en capital des pays d'Asie, de même qu'aux conditions sociologiques et autres.

e) *Politique des prix.*

Le problème de détermination des prix des différents produits agricoles, et la parité à établir entre les produits agricoles et industriels, est complexe et mérite d'être étudié en détail.

De même que le développement économique à l'intérieur d'un pays doit être envisagé dans sa totalité (dans ses différents secteurs et à ses différents niveaux de technique), de même il faut essayer de coordonner les efforts de développement des pays d'Asie au moyen d'une politique d'aide mutuelle.

De tels problèmes ont une importance vitale pour le développement économique des pays d'Asie. Une étude concertée serait d'une valeur inestimable.

III. Coordination économique :

La Conférence préconise une discussion détaillée des problèmes économiques et agraires d'Asie et l'élaboration d'une politique économique asiatique par une conférence d'experts représentant les partis membres. La Conférence recommande que le Secrétariat de la Conférence Socialiste d'Asie soit doté d'une section des affaires économiques et agricoles, dont la direction serait confiée à un secrétaire responsable de l'échange des renseignements et de l'étude des problèmes.

POLITIQUE AGRAIRE POUR L'ASIE.

En Asie, l'agriculture a été un secteur négligé et exploité de l'économie qui souffre du colonialisme, du féodalisme, du régime de la propriété foncière et du lourd fardeau de dettes supporté par les paysans. L'agriculture peut revivre à la seule condition que le paysan devienne un producteur libre et reçoive une assistance de l'Etat pour le développement agricole. Une politique agraire adéquate doit donc libérer le paysan de ses antiques fardeaux, créer les conditions et procurer les facilités pour le développement de l'agriculture.

La Conférence recommande donc les mesures suivantes, à savoir :

a) Réformes concernant le régime des terres :

1. Le féodalisme devrait être aboli ; le servage agraire, le travail forcé et l'assujettissement des paysans à la terre devraient être totalement et complètement supprimés.

2. Le régime foncier, dans toutes ses formes, devrait être liquidé et la terre devrait être donnée à celui qui la cultive.

3. Les compensations, dans les cas où elles auraient lieu, devraient être décidées à la lumière des conditions dominant dans les différentes régions. En aucune circonstance cependant, le fardeau ne doit retomber sur les paysans.

4. La terre devrait être redistribuée sur la base des possessions économiques quand la densité de la population sur cette terre n'est pas importante ; quand la densité est forte, la distribution doit être équitable.

5. La redistribution des terres et les autres réformes agraires doivent être effectuées par des comités agraires composés de représentants élus par et parmi ceux qui cultivent le sol.

b) Coopératives et financement de l'agriculture :

Des mesures devraient être prises :

1. Pour l'établissement de coopératives de producteurs agricoles et de coopératives de distribution à tous les niveaux (nationales aussi bien que locales).

2. Pour l'ouverture de banques agraires.

3. Pour l'encouragement de l'établissement de prêts coopératifs et de sociétés d'épargne.

4. Pour l'établissement d'un système bancaire adéquat et de facilités libérales de crédits aux paysans.

c) Fermes collectives :

La formation de fermes collectives, qui constitue une des formes définitives de l'agriculture socialiste, devrait être encouragée. La transition de l'exploitation individuelle ou coopérative en d'autres formes socialistes d'exploitation — surgissant des nécessités économiques — devrait être spontanée et volontaire, sans coercition administrative.

d) Productivité du travail et mécanisation :

L'amélioration de la productivité du travail est un

problème capital en agriculture. Cette productivité peut être améliorée de la façon suivante :

1. Plein emploi de la puissance de travail ;
2. Rationalisation de la puissance de travail ;
3. Utilisation de petites machines dans la mesure où il existe des ressources disponibles ;
4. Equipement agricole mécanisé pour l'expansion des surfaces cultivées.

e) Électrification :

L'opération de projets importants devrait être entreprise dès que la situation de chaque pays le permet. La construction de stations moins importantes, qui est plus aisée et moins coûteuse cependant, devrait être entreprise sans délai.

f) Industrie à domicile :

Des industries à domicile pour augmenter le revenu agricole devraient être introduites, encouragées et protégées.

g) Fermes expérimentales :

Des fermes expérimentales ou des institutions similaires, pour introduire de nouvelles méthodes de culture, de bons procédés de semis, devraient être établies.

h) Organisation de masse :

L'émancipation politique et économique des paysans est une des tâches principales du Socialisme en Asie.

Pour parvenir à ce but, les Socialistes d'Asie devraient promouvoir des organisations paysannes de masse.

La tâche de ces organisations paysannes devrait être :

1. L'action de masses pour l'amélioration du sort des paysans ;
2. Les activités économiques et constructions ;
3. L'éducation sociale.

Les organisations coopéreront étroitement avec les organisations de masse.

i) Politique agraire dans les montagnes :

1. La terre, dans les régions montagneuses, devrait être contrôlée et administrée par des comités de village élus par et parmi les exploitants du sol.

2. Les compensations, s'il y a lieu, qui devraient être payées pour les terres distribuées, devraient être décidées à la lumière des conditions dominant dans les régions montagneuses considérées. En aucun cas cependant le fardeau ne devra retomber sur les paysans.

3. Les changements de méthodes de culture devraient être découragés, les procédés de culture en terrasse et la culture de plantes vivaces devraient être encouragés.

4. Des projets réduits, mais pouvant être étendus, d'irrigation et des mesures de contrôle de l'érosion du sol devraient être entrepris et les communications développées.

5. Des facilités de prêts et de crédits agricoles devraient être établies.

***

RÉSOLUTION SUR LA CONVENTION DE L'I.L.O. AU SUJET DU MINIMUM VITAL

La Conférence recommande à tous les gouvernements d'Asie de ratifier la nouvelle Convention Internationale sur les minimums vitaux de Sécurités sociale adoptés par la Conférence générale de l'I.L.O. à sa 35e session, en juin 1952.

La Conférence demande en outre aux mouvements ouvriers des pays d'Asie d'attirer l'attention des travailleurs et du public sur ce sujet, afin qu'ils fassent pression sur leurs gouvernements respectifs en vue d'une mise en pratique rapide de cette Convention.

***

PROBLÈMES ASIATIQUES

L'Asie tout entière est accablée sous le fléau de la pauvreté, aggravé par l'ignorance des masses, la distribution injuste des richesses, la présence du capitalisme-féodalisme et l'exploitation étrangère, et l'absence totale de contact et de collaboration entre les divers peuples. Pour résoudre ces graves problèmes, il faut s'efforcer de comprendre de mieux en mieux ces faits primordiaux et de remédier à ces maux dans le plus bref délai.

2. Une des plus grandes faiblesses de l'Asie est le fanatisme religieux employé à des fins politiques, et l'existence de politiques de races ou de langages, ou des deux à la fois. Même là où ces maux pourraient être surmontés, les intérêts engagés des impérialistes aggravent les conflits religieux, raciaux ou linguistiques, afin de maintenir le statu quo, et les communistes essaient fiévreusement de les remplacer.

3. Ces forces mauvaises minent les relations existant de nation à nation. L'Asie doit vaincre ces forces pour que s'accroisse la capacité des masses à améliorer leur sort économique et à établir entre elles des rapports paisibles et amicaux. Le capitalisme-féodalisme, dans sa lutte contre le Socialisme, n'hésite pas à se joindre à des fanatismes religieux et séparatistes. Le Socialisme, tout en respectant les convictions religieuses, doit combattre cette alliance entre le capitalisme-féodalisme et le fanatisme.

4. Les communistes et les partisans des communautés semblent aussi trouver un terrain d'entente quand ils se révoltent contre les gouvernements et engagent des guerres civiles. Une idéologie prouve sa valeur par son com-

portement vis-à-vis du fanatisme séparatiste. Dans ce domaine, le Communisme fait visiblement défaut.

5. Une autre faiblesse de l'Asie est l'absence de pensée synthétique et de discernement. Une grande partie des politiciens font profession de vouloir réaliser des réformes, et agissent contrairement à leurs déclarations. Seule une philosophie socialiste, synthétique et compréhensive, peut déjouer la tromperie et mener sûrement au progrès.

6. En Asie, l'apathie politique ne fait que croître. Il faut supprimer ce climat politique et psychologique par une éducation politique et une action résolue, soit dans le sein du gouvernement, soit dans l'opposition.

7. Une autre grande faiblesse de l'Asie est la politique d'attentats et le gouvernement par la terreur pratiquée dans plusieurs pays. L'arme la plus efficace pour lutter contre ce fléau est le développement des institutions démocratiques.

8. Les handicaps sociaux et politiques, qui accablent les femmes en général en Asie, doivent attirer l'attention du Socialisme d'Asie. Celui-ci se doit de combattre les préjugés et l'ignorance qui empêchent la femme de jouir de droits égaux.

9. Il y a aussi, chez les politiciens d'Asie, une tendance marquée à éviter de se mêler des questions asiatiques par peur de déplaire à l'un ou l'autre pays. Cette tendance encourage les forces de la réaction et du séparatisme à maintenir leur emprise sur les esprits en Asie. Les Socialistes d'Asie doivent s'efforcer en commun d'adopter une attitude de'sprit qui n'hésite pas à juger et à combattre ces forces.

10. Le Socialisme, contrairement au Communisme, ne croit pas qu'il faille abandonner tout scrupule, ni que la victoire finale justifie les supercheries et les trahisons pratiquées pendant le combat. En même temps, et à l'inverse du capitalisme-féodalisme, il n'a pas d'intérêts à maintenir, et n'a nullement besoin d'encourager le séparatisme fanatique. Donc, le Socialisme est la seule force qui puisse lutter contre la politique séparatiste en Asie.

11. Le Socialisme, confiant surtout en la vertu d'une action pacifique et démocratique, doit trouver des méthodes qui ne soient pas simplement constitutionnelles. Si le Socialisme parvient à combiner ces deux éléments : sympathie pour tous et haine de l'injustice, il pourra apporter une solution aux problèmes concernant l'Asie.

12. Il est de notre devoir de construire un régime où le peuple entier ait part à l'activité économique et politique partout où cela est possible, et partout où les facteurs politiques et économiques l'exigent. L'Asie doit se rendre compte que le Pain et la Liberté sont inséparables.

13. Le Socialisme est en pleine croissance, et si l'Asie se contentait de copier tout ce qui se fait en Europe sous le nom de Socialisme, le résultat serait inévitablement stérile. Tout en admirant sincèrement les impulsions et les réalisations démocratiques, égalitaires et distributives du Socialisme en Europe, le Socialisme en Asie se doit d'être dynamique et non agressif, et doit mettre en œuvre ses propres méthodes pacifiques d'action de masse.

14. L'Asie tout entière est soumise à des tensions qui risquent de mener, et ont déjà mené à la guerre. Il faut s'efforcer de concevoir et de donner forme à une politique socialiste commune en Asie concernant chaque type de tension.

15. Ces problèmes exigent que l'Asie tout entière se rassemble pour les résoudre. Des tentatives ont déjà été faites. Cette Conférence Socialiste d'Asie est le plus significatif des pas faits dans ce sens.

Coll. Fondation

Passez vos commandes à la
LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

Nos camarades trouveront ci-dessous la liste de quelques œuvres qu'ils peuvent y commander :

●

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

L'affaire Ledru Rollin (Les origines du radicalisme moderne)	570 fr.
Confrontations (Des sources du Socialisme aux réalités d'aujourd'hui) (Jules Moch)	1.000 fr.
Les Cahiers du Bolchevisme pendant la campagne 39-40 (Rossi)	725 fr.
Ce que devient l'Islam dans le monde moderne	970 fr.
De Rethondes à l'Ile d'Yeu (le temps de la honte) (Vanino)	630 fr.
Les Expériences syndicales internationales (G. Lefranc)	870 fr.
Les Echéances de l'Histoire (l'Eclatement des Empires coloniaux) (Auphan)	870 fr.
Histoire des Démocraties populaires (François Fejto)	970 fr.
Karl Marx (Vie et doctrine) (Vène)	570 fr.
Le Monde et les Problèmes internationaux (2 volumes)	2.100 fr.
Viet-Nam (Sociologie d'une guerre) (P. Mus)	970 fr.
Histoire du Viet-Nam (1940-1952) (P. Devillers)	970 fr.
La Chine (Du Nationalisme au Communisme) (J.-J. Brieux)	670 fr.
L'Inde devant l'orage (Sur les traces de la Chine ?) (Tibor Mende)	500 fr.
L'Esprit du Syndicalisme (M. Collinet)	580 fr.
Essor sur la condition ouvrière (1900-1950) (M. Collinet)	540 fr.
Géopolitique de la faim (J. de Castro) (Perspectives pour les conditions d'une amélioration de la vie humaine.)	1.000 fr.
Révision du marxisme ? (Serban Voiena)	75 fr.

QUESTIONS MUNICIPALES

Le Statut du personnel communal	445 fr.
Toutes les élections	345 fr.
Le Budget communal	1.200 fr.
Les Administrateurs de la Commune (2 volumes)	
1er volume : « Le Corps municipal et le Conseil municipal »	455 fr.
2e volume : « Le Maire et les Adjoints »	525 fr.
Le Manuel des Maires, Adjoints et Conseillers municipaux	545 fr.
La Caisse des Ecoles	175 fr.
L'Obligation scolaire	175 fr.
Les Constructions scolaires	225 fr.
Le Compte administratif du Maire	200 fr.
Le Compte de gestion du Receveur municipal	425 fr.
La Loi municipale de 1884	105 fr.
Les Travaux communaux	850 fr.
Les Responsabilités communales et les Assurances	725 fr.
Les Marchés de travaux et de fournitures	650 fr.
Les Contrats des Communes	400 fr.
A l'Ecoute de M. le Maire (100 idées de discours et d'allocutions. Projets de correspondance pour les élus)	645 fr.

TOUS NOS PRIX S'ENTENDENT FRAIS DE PORT COMPRIS

●

POUR VOS fournitures de bureau.
POUR VOS fournitures scolaires.
POUR VOS bibliothèques.
Convocations, Impressions diverses.
Bustes, Insignes, Drapeaux...
Photographies, Disques .. etc.

LA LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

Téléph. : TRUDaine 66-70 **13, RUE MAUBEUGE - PARIS-9e** C. C. P. PARIS 6680-41

...VOTRE LIBRAIRIE

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

du 11 Juin 52 au 28 Janvier 1953

◆

RÉUNION DU 11 JUIN 1952

Président : BEGARRA.

I. — Participation des Socialistes à la presse non socialiste.

Mandat est donné au Secrétariat Général :

1° de rappeler qu'aucun camarade ne peut défendre, à l'extérieur du Parti, des positions contraires à celles définies par les Congrès et Conseils nationaux ;

2° de recommander la plus extrême prudence en ce qui concerne le thème des articles et le choix des journaux dans lesquels ils doivent être publiés.

II. — Indochine. Envoi d'une mission.

Deux camarades seront envoyés en Indochine pour prendre contact avec la Fédération socialiste et le nouveau gouvernement vietnamien.

Le soin est laissé au Secrétariat Général de choisir les deux délégués.

III. — Mouvement de la démocratie combattante.

COMMIN, COURTOIS, GAZIER, PIVERT, TEXCIER et VERDIER répondront à l'invitation de JOUHAUX et rendront compte au Comité Directeur des intentions du Mouvement.

IV. — Désignation d'un délégué officiel de la S.F.I.O. au Tchad.

Georges HENRY est désigné pour représenter la S.F.I.O. auprès du Parti Social Indépendant du Tchad.

V. — Approbation des textes votés par la Conférence des J.S.

Mandat est donné au Secrétariat Général de voir, avec le Bureau National des J.S., les textes qui peuvent être publiés et ceux qui doivent être considérés comme devant servir à « l'usage interne ».

VI. — Renouvellement des organismes centraux.

1° DIRECTION DU « POPULAIRE » ET DU « POPULAIRE-DIMANCHE » :

Titulaires :

Direction du « Populaire » : Robert VERDIER.

Direction du « Populaire-Dimanche » : Oreste ROSENFELD.

Pierre COMMIN est chargé d'assurer la liaison entre la presse du Parti et le Secrétariat Général.

Conseil d'Administration du « Populaire » :

a) *Délégués du Comité Directeur :* Renée BLUM, Lucien COFFIN, Pierre COMMIN, André FERRAT, Henry MALACRIDA, Gustave ROBERT, Robert VERDIER.

b) *Délégués des Fédérations :* LANCELLE, MAZURIER, René RIBIERE, FOUQUET.

Administrateur du « Populaire » et du « Populaire-Dimanche » : René NAEGELEN.

2° LIAISON AVEC LE GROUPE PARLEMENTAIRE :

COFFIN, COURTOIS, GAZIER.

3° DELEGUES DU COMITE DIRECTEUR A LA COMMISSION DE L'UNION FRANÇAISE :

BIDET, responsable ; BEGARRA, DIOP-BABAKAR, LAMINE-GUEYE, ROSENFELD, PINEAU.

4° COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES :

Responsable du Comité Directeur : ROSENFELD.

Délégués du Comité Directeur : JAQUET, Rachel LEMPEREUR, MALACRIDA, PHILIP, PIVERT, RIBIERE, ROSENFELD, DEPREUX.

5° DELEGUES DU COMITE DIRECTEUR AUX QUESTIONS OUVRIERES ET AUX G.S.E. :

CORMIER, COUTANT, DELABRE, ESPINASSE.

6° DELEGUES DU COMITE DIRECTEUR A LA FEDERATION DES ELUS MUNICIPAUX ET CANTONAUX :

MALACRIDA, PROVO.

7° DELEGUES DU COMITE DIRECTEUR A LA COMMISSION FEMININE NATIONALE :

POT, COURTOIS, R. LEMPEREUR, MALACRIDA, E. MOREAU.

8° RESPONSABLE DU COMITE DIRECTEUR AUX QUESTIONS AGRICOLES ET RURALES :

TANGUY-PRIGENT.
Adjoint à TANGUY-PRIGENT : KLEBER LOUSTAU.

9° COMMISSION DE LA PRESSE :

PINEAU, responsable ;
FERRAT, responsable-adjoint ;

R. NAEGELEN, TEXCIER, VERDIER.

10° RESPONSABLES DE LA COMMISSION DE DEFENSE DE LA LAICITE :

DEIXONNE, R. LEMPEREUR.

11° COMMISSION NATIONALE D'ETUDES :

Responsable : GAZIER.

VII. — Congrès de l'Internationale socialiste à Milan.

1° DELEGATION DU PARTI :

Sont désignés : Guy MOLLET, PHILIP, PINEAU, A. LAURENT, DEPREUX, GAZIER, R. LEMPEREUR, BIDET.

2° REPRESENTATION DE LA S.F.I.O. AU BUREAU DE L'INTERNATIONALE :

Le Comité Directeur désignera chaque fois le camarade le plus qualifié pour les questions portées à l'ordre du jour.

3° VICE-PRESIDENCE DE L'INTERNATIONALE :

La S.F.I.O. présentera la candidature de son Secrétaire Général.

VIII. — Motions renvoyées au Comité directeur par le 44e Congrès.

1° MOTION DU TARN CONCERNANT LE MODE DE SCRUTIN POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES :

Envoi au Groupe.

2° MOTION DE LA FEDERATION DE L'ARIEGE CONCERNANT L'AFFAIRE CAMEL :

COMMIN continuera à suivre le dossier.

3° AMENDEMENT BARANTON A LA MOTION DE POLITIQUE INTERNATIONALE :

Les camarades qui assisteront à la réunion organisée par le Mouvement de la Démocratie Combattante feront connaître si les intentions du Mouvement correspondent aux préoccupations de BARANTON.

4° AMENDEMENT DE MARCEAU PIVERT A LA MOTION DE POLITIQUE INTERNATIONALE :

Il sera demandé à l'Internationale d'envisager l'organisation d'une conférence d'information où les partis socialistes seront représentés le plus largement possible.

5° MODE D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR :

Les auteurs des motions seront informés qu'un Conseil National d'information sera consacré à la question.

IX. — Participation des élus socialistes aux manifestations officielles gouvernementales.

Une circulaire sera adressée aux Fédérations, pour recommander aux élus de s'abstenir de participer aux réunions autres que les manifestations officielles proprement dites.

RÉUNION DU 18 JUIN 1952

Président : CORMIER.

I. — Réunion avec les représentants du Mouvement "Abondance".

Avis favorable de principe. PHILIP représentera le Parti. Le soin est laissé au Secrétariat Général d'organiser la rencontre.

II. — Rapport de Bidet sur les travaux de la Commission de l'Internationale socialiste concernant l'aide aux pays sous-développés.

Le Comité Directeur donne son accord de principe au texte adopté et demande que la Commission de l'I.S. :

1° Mette l'accent sur la nécessité d'aboutir rapidement à un résultat concret, même modeste. A cette fin : procéder à une étude de chaque catégorie régionale (c'est dans ce cadre que devra être traité le problème du contrôle des naissances) ; étudier la possibilité d'augmenter la production, même avec les moyens dont on dispose actuellement ;

2° Place au premier plan l'aide technique et la formation professionnelle ;

3° Etudie le problème de l'investissement public ;

4° Obtienne au plus tôt l'engagement des gouvernements d'affecter au fonds d'aide aux pays sous développés les crédits qui, dans l'avenir, pourront devenir disponibles à la suite de la réduction des armements.

Par ailleurs, le Comité Directeur fait confiance à BIDET pour constituer la Commission chargée d'établir le rapport, demandé par le 44e Congrès, sur l'aide à apporter aux pays sous-développés. Cette commission devra notamment rechercher les moyens les plus efficaces pour attirer l'opinion publique française sur ce problème.

RÉUNION DU 2 JUILLET 1952

Président : BIDET.

I. — Réunions communes du Comité directeur et du Groupe parlementaire.

Les réunions communes doivent, pour conserver toute la valeur qui leur a été donnée par le 44e Congrès, être limitées aux problèmes qui engagent la politique et la vie du Parti.

Les parlementaires membres du Comité Directeur, qui appartiennent à la Commission Exécutive du Groupe, veilleront à l'observation de cette recommandation.

II. — Renouvellement de l'Assemblée de l'Union française.

La proposition des trois bureaux (Parti-Groupes), savoir :

— Reconduction des 18 sortants ;
— Désignation, par le Groupe à l'Assemblée Nationale et le Comité Directeur (vendredi), du ou des nouveaux candidats ;

— Désignation, par le Groupe au Conseil de la République et le Comité Directeur, mardi, du nouveau candidat ;

est adoptée par 17 voix

1 contre (COURTOIS)

et 1 abstention (MARTET).

RÉUNION DU 8 JUILLET 1952

Président : DEPREUX.

Examen de la décision du Groupe Parlementaire concernant le renouvellement du mandat des représentants du Parti à l'Assemblée de l'Union Française.

Le Comité Directeur donne son accord pour la nouvelle réunion commune demandée par le Groupe.

Le Secrétariat Général du Parti est mandaté pour demander, dès le début de la réunion, que la décision prise jeudi en réunion commune soit confirmée. Il indiquera en même temps que le problème général du renouvellement sera réglé par un prochain Conseil National (adopté à l'unanimité).

RÉUNION DU 8 JUILLET 1952

Président : DELABRE.

I. — Renouvellement du mandat des représentants du Parti à l'Assemblée de l'Union française.

Le Comité Directeur enregistre avec satisfaction la décision prise cet après-midi par la réunion commune dans la mesure où :

1° Elle affirme ne pas remettre en cause une décision prise précédemment ;

2° Elle déclare que les anciens modes de désignation devront être abandonnés et qu'un Conseil National sera appelé à fixer de nouvelles règles.

D'autre part, le Comité Directeur décide de porter à l'ordre du jour de ce Conseil National les trois questions ci-après.

a) Pouvoirs et compétence de l'Assemblée de l'Union Française ;

b) Mode de désignation des représentants du Parti et date d'application de la nouvelle règle qui sera définie par le Conseil National ;

c) Contrôle de l'activité des élus désignés par le Parti.

Cette décision sera portée à la connaissance des Présidents des trois groupes.

II. — Manifestation de Liège.

Les groupes seront invités à envoyer une délégation aussi importante que possible. Les élus apporteront leurs écharpes. A Liège, les représentants de la S.F.I.O. s'efforceront de se grouper afin de faire apparaître l'importance de la délégation du Parti.

Le Comité directeur sera représenté par :

Guy MOLLET, Rachel LEMPEREUR, Marceau PIVERT, ESPINASSE, Aug. LAURENT, PROVO, BEGARRA, MARTET.

III. — Dépêche algérienne.

L'amendement MINJOZ ayant été adopté, nos amis ont, momentanément du moins, satisfaction.

IV. — Demande de subvention présentée par Wagner pour le quotidien du Haut-Rhin.

Mandat est donné à PROVO de voir WAGNER pour discuter de l'efficacité d'une aide modeste du Parti.

V. — Composition du Comité directeur.

1° CAS COURTOIS.

A la suite de la décision portant, à l'ordre du jour d'un prochain Conseil National, le problème de la désignation des candidats du Parti à l'Assemblée de l'Union Française, le Comité Directeur se félicite de voir COURTOIS revenir sur sa décision de démissionner.

2° CAS COMMIN.

Pierre COMMIN, devenu Sénateur, devrait quitter le Comité Directeur.

L'élection de Pierre COMMIN comme sénateur était prévue lors du dernier Congrès. COFFIN, dès la proclamation des résultats de l'élection au Comité Directeur, avait spontanément offert sa démission.

Le Comité Directeur unanime le remercie chaleureusement de son geste qu'il se trouve, à son vif regret, obligé d'accepter par respect des dispositions statutaires. Il remercie également Rachel LEMPEREUR qui, soucieuse de conserver la représentation du département du Cher au Comité Directeur, s'offrait à quitter le Comité Directeur à la place de COFFIN.

Il décide en outre :

1° Que le départ de COFFIN n'est pas considéré comme une démission, mais comme un retrait et que, de ce fait, les dispositions du paragraphe 6 du processus adopté le 18 septembre 1946 lui sont applicables dans l'éventualité d'une démission d'un parlementaire membre du Comité Directeur.

2° Que COFFIN est désigné comme adjoint à BIDET, responsable de la Commission de l'Union Française, et qu'à ce titre il assistera aux réunions du Comité Directeur chaque fois qu'un problème intéressant les territoires d'Outre-Mer y sera traité.

En conséquence de la précédente décision, Salomon GRUMBACH reprend sa place au Comité Directeur qui s'en félicite.

VI. — Échange de vues sur la situation politique et les perspectives à la rentrée parlementaire.

Dès la clôture de l'emprunt, un manifeste sera publié sur le bilan de la politique gouvernementale. Des commentaires seront faits, dans « Le Populaire », par GAZIER et PINEAU.

RÉUNION DU 16 JUILLET 1952

Président : GAZIER.

I. — Manifeste du Parti.

Guy MOLLET, PINEAU, GAZIER et COMMIN sont désignés pour rédiger le texte.

Le communiqué ci-après a été publié :

« L'Emprunt est enfin clos. Nous pouvons dresser un « premier bilan de la politique de confiance célébrée à « grand fracas par la presse depuis quelques mois.

« C'est un bilan de faillite.

« Que voulaient le gouvernement et la majorité ?

« Le gouvernement et la majorité prétendaient équili- « brer le budget uniquement par des économies et des « emprunts.

« Or, le déficit du budget de 1952 n'est pas résorbé, à « plusieurs centaines de milliards près. Et nous ne par- « lerons pas du budget de 1953.

« Ceux qui justifiaient, par une prétendue efficacité, « l'immoralité de l'amnistie fiscale et des avantages exor- « bitants accordés aux capitaux, n'ont plus qu'à recon- « naître leur échec.

« Les économies n'ont pas porté sur la marche des « services, mais sur les travaux les plus indispensables.

« L'Emprunt n'a pas rendu le tiers des prévisions opti- « mistes du gouvernement.

« Le gouvernement et la majorité prétendaient lutter « contre l'inflation.

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste, dans sa réso- « lution du mois d'avril, rappelait que l'inflation résulte « essentiellement d'un déséquilibre entre l'offre et la de- « mande, et qu'il convenait, d'accroître l'une et de réduire « l'autre. Il dénonçait la réduction des investissements et « le ralentissement de la reconstruction comme facteurs « à terme d'inflation et comme causes de chômage.

« Le gouvernement et la majorité prétendaient amélio- « rer le pouvoir d'achat et accroître les exportations par « la baisse des prix. Malgré la chute des prix mondiaux, « les prix français n'ont diminué que dans une faible « mesure. Seuls les agriculteurs et les sociétés nationa- « les ont fait les frais de ces baisses qui ne se sont pas « répercutées à la consommation. Le pouvoir d'achat des « travailleurs reste au-dessous de son niveau de l'automne « dernier, tandis que les prix à l'exportation restent supé- « rieurs à ceux de nos concurrents étrangers. Faute d'avoir « employé les moyens d'action indispensables, le gouver- « nement n'a donc réussi qu'une baisse insuffisante et, « par surcroît, très précaire. Le refus d'adopter une échelle « mobile véritable montre sa volonté de maintenir un « déséquilibre entre les salaires et les prix.

« Bien que les conséquences de la politique suivie de- « puis cinq mois ne soient pas encore clairement perçues « par une grande fraction de l'opinion publique, le Parti « Socialiste estime nécessaire d'alerter le pays. Il importe « de l'avertir des dangers dont il prendra progressivement « conscience. Il convient de lui dire dès maintenant que « l'expérience ainsi faite, malgré notre vigoureuse oppo- « sition, prouve une fois de plus la faillite des méthodes « libérales et la nécessité d'appliquer la politique de dis- « cipline, d'organisation et de justice sociale préconisée « inlassablement par le Parti Socialiste. »

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 1952

Président : Ch. PINEAU.

I. — Motion du Parti Socialiste de l'Inde, soumise à la Commission chargée du problème des pays sous-développés.

Confiance est faite à BIDET pour se rallier à un texte qui se rapproche autant qu'il sera possible, compte tenu des décisions du Parti, de la motion des Socialistes de l'INDE.

II. — Situation politique intérieure.

Le C.D. confirme sa position en ce qui concerne la baisse des prix et estime que l'expression de l'opposition du Parti au gouvernement Pinay devra prendre un caractère plus accentué.

III. — Problème Franco-Tunisien.

BIDET, ROSENFELD et VERDIER sont désignés pour reprendre la question et préparer un texte.

RÉUNION DU 8 OCTOBRE 1952

Président : GUYON.

I. — Sécurité sociale.

Le communiqué ci-après a été adopté :

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste, ému des « intentions gouvernementales concernant la Sécurité So- « ciale, déclare, une nouvelle fois, que l'étatisation des « caisses et la fonctionnarisation de leur personnel ne cons- « tituent nullement une solution aux problèmes posés par « le fonctionnement actuel de l'institution.

« Il affirme que les réformes nécessaires doivent être « soumises au Parlement et votées par lui. Le Parti Socia- « liste s'opposera donc, de toutes ses forces, à toute « tentative tendant à modifier par décrets la structure de « la Sécurité Sociale.

« Il invite la classe ouvrière à la plus grande vigilance « et l'appelle à défendre la Sécurité sociale, grande insti- « tution de solidarité ouvrière et de progrès, contre tous « ses adversaires. »

II. — Fonctionnement de la Commission Nationale d'Études.

Avis favorable de principe à la création d'un Secrétariat des diverses commissions, qui serait confié à MICHEL FROMENT.

BRUTELLE fixera, en accord avec le Groupe, les conditions dans lesquelles MICHEL FROMENT sera rétribué.

III. — Élections législatives dans le Lot.

Le Secrétariat Général prendra contact avec RAMADIER afin de se mettre d'accord avec lui pour l'organisation de la campagne électorale.

IV. — Congrès extraordinaire du Parti Socialiste Luxembourgeois.

Le Parti sera représenté par un ou deux parlementaires à désigner par le Groupe.

V. — Conseil national ordinaire.

Il se tiendra à PUTEAUX, les 15 et 16 novembre prochains, et aura à son ordre du jour :
— Situation politique générale ;
— Elections municipales, loi électorale.

VI. — Conseil national sur les problèmes de l'Union Française.

Les dates des 20 et 21 décembre sont en principe retenues.

VII. — Conférence de l'Internationale Socialiste à Milan. Mandat de la Délégation.

1° RAPPORT D'ACTIVITE.

Avis favorable à l'approbation.

2° DEMANDES D'ADMISSION DES PARTIS SOCIALISTES EMIGRES.

Le Comité Directeur confirme son point de vue général, favorable à l'admission comme observateur, avec seulement voix délibérative.

Etant donné le manque d'information sur les partis émigrés russe et géorgien, il se prononce contre l'admission.

3° DEMANDES D'ADHESION DES NOUVEAUX PARTIS.

— Parti du peuple de la Jamaïque ;

— Parti Socialiste pan-malais.

Avis favorable à l'admission.

— Parti Socialiste du Chili.

Le soin est laissé à la délégation d'apprécier, compte tenu des renseignements qui seront donnés à MILAN, si le Parti doit se prononcer pour l'ajournement ou l'adhésion.

4° SITUATION INTERNATIONALE.

a) L'Internationale et les Nations-Unies.

Le Parti confirmera son opposition au droit de veto, en précisant toutefois qu'il estime préférable de conserver l'O.N.U., même avec ses imperfections, plutôt que de compromettre son existence.

Il se prononcera pour le désarmement simultané et contrôlé, sans aucune discrimination entre les armes.

b) Problèmes européens.

Avis favorable à l'adoption du texte proposé, qui est un exposé objectif des différentes thèses.

La délégation demandera que l'Internationale se préoccupe d'organiser une information complète et une consultation des militants de tous les partis socialistes.

5° AIDE AUX TERRITOIRES SOUS-DEVELOPPES.

Le Comité Directeur est d'accord avec le texte proposé et fait confiance à BIDET pour défendre un amendement au projet de réforme agraire.

6° TACHES ET FONCTIONS DE L'INTERNATIONALE.

Avis favorable à l'approbation du rapport de Morgan PHILLIPS.

7° ESPAGNE.

Opposition à son entrée à l'O.N.U.

8° PROBLEME TUNISIEN.

La délégation, après avoir exprimé les regrets de la S.F.I.O. de voir ce problème posé devant l'O.N.U. et souligné les fautes du gouvernement français, déclarera qu'étant donné que l'O.N.U. a été saisie, ce serait diminuer son autorité que de refuser son arbitrage.

9° Tout texte faisant allusion à la guerre de libération sera repoussé.

10° PROBLEME DE TRIESTE.

La délégation s'efforcera d'obtenir que la Conférence ne prenne pas de décision et, si besoin est, elle se ralliera à un plébiscite organisé par secteur.

11° SARRE.

Le Comité Directeur estime que, dans sa déclaration à Strasbourg, le Secrétariat général a exprimé la pensée moyenne du Parti.

Il se rallie à la proposition de ROSENFELD, tendant à la constitution d'une Commission chargée d'élaborer des propositions concrètes quant au problème de l'européanisation.

VIII. — Congrès international des Femmes socialistes.

Berthe FOUCHERE, avec Rachel LEMPEREUR, représenteront les femmes socialistes.

IX. — "Démocratie combattante".

Le Comité directeur ne s'oppose pas aux adhésions individuelles, mais recommande aux camarades le maximum de réserves.

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 1952

Président : A. LAURENT.

I. — Manifestation à la mémoire de Biondi.

COMMIN, DEPREUX, ESPINASSE, M. PIVERT, RIBIERE et TEXCIER, représenteront le Comité Directeur.

II. — J.S. Comité national adulte.

Les sortants sont reconduits, c'est-à-dire :

BEAUMONT, BECART, CAILLIERET, COURTOIS, LESUR, SICOT, RAUDE, MALACRIDA, MAUVAIS, Jeanne MAZIER, MISTRAL. CORMIER est désigné pour pourvoir à la première vacance.

III. — Situation politique générale.

1° LEVEE DE L'IMMUNITE DES PARLEMENTAIRES COMMUNISTES.

Le communiqué ci-après a été publié :

« *Le Comité directeur du Parti Socialiste S.F.I.O., réuni le 22 octobre 1952, réaffirme la volonté des Socialistes de défendre sans défaillance les principes républicains et constitutionnels assurant à chaque individu le droit d'exprimer librement ses opinions.*

« *Il proclame en outre que la République a le droit et le devoir de défendre ses libres institutions contre toutes atteintes, d'où qu'elles viennent, et quels qu'en soient les auteurs.*

« *Le Parti Socialiste, fermement attaché aux prérogatives du Parlement, et à l'immunité qui garantit la liberté et la dignité des représentants de la Nation, ne saurait, cependant, admettre que l'immunité parlementaire puisse signifier irresponsabilité et impunité. Nul ne peut prétendre être au-dessus de la loi républicaine, bien au contraire, la fonction ou le mandat confèrent, à qui l'exerce, une responsabilité d'autant plus lourde.*

« *Le Comité directeur fait pleine confiance au Groupe parlementaire pour apprécier si les faits et les actes, relevés par la justice à l'encontre des parlementaires communistes, présentent le sérieux et le caractère de gravité qui justifieraient la levée de leur immunité.*

« *Le Comité directeur met en garde les membres du Parti Socialiste, les élus et les responsables des Fédérations et des Sections contre des propositions d'action commune qui pourraient leur être offertes par des responsables communistes. Ils doivent refuser catégoriquement de prêter leur concours, de donner leur nom, de signer ou de faire des déclarations en faveur de toute manifestation de propagande d'inspiration communiste.*

« *Le Comité directeur dénonce, une fois de plus, la duplicité des chefs communistes.*

« *Les hommes qui, au nom de la liberté de la démocratie, manifestent aujourd'hui tant d'indignation et font preuve de tant de zèle intéressé, sont les mêmes qui approuvent et exaltent les emprisonnements, les exécutions, et l'étranglement de toutes les libertés humaines au-delà du "rideau de fer".* »

2° L'ARMEE EUROPEENNE.

Le Comité directeur estime nécessaire de publier un communiqué rappelant la position du Parti.

« *Le Comité directeur du Parti Socialiste estime nécessaire de réaffirmer la décision du 44e Congrès de juin 1952 sur l'intégration de l'Allemagne et la Communauté européenne de Défense :*

Intégration de l'Allemagne.

« *Le Parti, rappelant qu'il s'est toujours prononcé contre le démembrement de l'Allemagne, considère que des élections totalement libres, effectuées sous contrôle international, peuvent seules permettre son unification.*

« *Il souligne le danger qu'offrent pour la paix les propositions soviétiques du 11 mars 1952, d'après lesquelles l'Allemagne, rompant avec toute idée européenne, disposerait d'une armée nationale appelée à se développer sans contrôle et où la primauté appartiendrait aux anciens généraux et ex-nazis.*

« *Il affirme que l'intégration rapide de l'Allemagne, unifiée ou non, au sein de l'Europe démocratique, comportant pour elle un complète égalité des droits et des obligations dans toutes les institutions communes à créer, est la solution la plus conforme à l'intérêt de la paix ; elle est, de plus, indispensable pour assurer le maintien et le développement des institutions libres et pour prévenir tout esprit de retour vers un nationalisme périmé.*

« *C'est pourquoi le Parti, qui approuve la création d'une armée européenne unifiée, ouverte à toutes les nations démocratiques et soumise à un pouvoir politique européen démocratiquement contrôlé, estime que l'Allemagne doit y participer.*

Le Traité.

« *En ce qui concerne le traité sur la Communauté européenne de Défense, le Parti se prononcera sur la ratification dans un Conseil National ; celui-ci appréciera dans quelle mesure satisfaction aura été obtenue sur certains points essentiels pour l'efficacité même du traité, et notamment :*

« *— L'octroi d'une garantie américaine contre toute possibilité de rupture ou violation du traité par une nation membre ;*

« *— La forme et la nature des liens d'association étroits à établir entre la Communauté européenne de Défense et la Grande-Bretagne ;*

« *— La reprise, dans un accord spécial susceptible d'entrer immédiatement en vigueur, des dispositions du traité, relatives à la structure politique future de l'Europe.* »

IV. — Conseil National sur les problèmes de l'Union française.

Le Comité directeur ratifie la désignation des rapporteurs des différentes questions :

1° PROBLEMES CONSTITUTIONNELS DE L'UNION FRANÇAISE :

Rapporteur : ROSENFELD.

2° FORME D'ACTION DU PARTI DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. ORGANISATION DU MOUVEMENT SOCIALISTE :

Rapporteur : BIDET.

3° DETERMINATION DES PRINCIPES ECONOMIQUES ET SOCIAUX SOUTENUS PAR LE PARTI POUR SON ACTION OUTRE-MER :

Rapporteur : ALDUY.

4° QUESTIONS D'ACTUALITE :

a) **Tunisie** : Rapporteur, VERDIER.
b) **Maroc** : Rapporteurs, LEONETTI et JULIEN.
c) **Indochine** : Rapporteur, SAVARY.

5° MODE DE DESIGNATION DES CONSEILLERS SOCIALISTES DE L'ASSEMBLE DE L'UNION FRANÇAISE :

Rapporteur : COFFIN.

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 1952

Président : MALACRIDA.

I. — Sécurité sociale.

La Commission d'Etude est autorisée à élaborer un projet tendant à la généralisation de la Sécurité sociale. Ce

projet sera examiné par le Comité directeur et par le Groupe parlementaire.

II. — Situation politique générale.

Après échange de vues, le Comité directeur :

1° Autorise André PHILIP à se prononcer, au Conseil économique, contre l'actuel projet de réforme fiscale ;

2° Décide de porter le problème de l'Indochine à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1952

Président : MARTET.

I. — Sécurité sociale.

Sur la proposition d'Albert GAZIER, le communiqué ci-après a été adopté :

« *Devant les dangers qui se précisent contre la Sécurité* « *sociale, le Comité directeur du Parti Socialiste déclare* « *une nouvelle fois s'opposer à toute diminution des pres-* « *tations et à toute limitation des pouvoirs que les Con-* « *seils d'administration des Caisses ont reçus de la Loi.*

« *Le Comité directeur s'élève, en outre, de toutes ses* « *forces, contre les intentions d'un gouvernement qui ose* « *proposer un recul de l'âge de la retraite au moment où* « *sa politique condamne tant de jeunes gens et de jeunes* « *filles à l'inactivité et jette au chômage de nombreux* « *travailleurs.* »

II. — Indochine.

Après l'exposé de SAVARY et échange de vues, il est décidé de confier à BIDET, BRUTELLE et SAVARY, l'élaboration d'un texte qui sera examiné lors de la prochaine réunion.

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 1952

Président : PINEAU.

I. — Le Comité directeur prend acte des communications du Secrétariat général concernant le Comité de Défense des Libertés.

Il demande au Secrétariat général d'être de plus en plus vigilant en ce qui concerne la participation de Socialistes à des organismes extérieurs au Parti.

II. — Résolution du "bund" contre l'activité des nazis en Allemagne.

Cette protestation est renvoyée à la Commission des Résolutions du Conseil national.

III. — Parti socialiste polonais. 60e anniversaire.

ROSENFELD, TEXCIER, Marceau PIVERT et MARTET représenteront le Comité directeur.

IV. — Élections législatives partielles dans le Lot.

Mandat est donné au Secrétariat général de remercier Paul RAMADIER pour la bataille qu'il a menée au nom du Parti.

En ce qui concerne le second tour, le Comité directeur ne pense pas qu'il doive intervenir.

V. — Laïcité. Bourses à l'Enseignement supérieur privé.

Le Comité directeur se félicite de l'action vigoureuse menée par le Groupe. Il n'estime pas nécessaire la publication d'un communiqué. Le Parti manifestera son attitude sur ce problème dans la résolution du Conseil National.

VI. — Indochine.

Le texte sera mis au point en tenant compte des suggestions des camarades et soumis au Conseil National.

VII. — Situation des Fédérations.

Il est procédé à un examen de la situation générale et à l'étude de quelques situations particulières. Le Secrétariat général examinera la possibilité d'organiser une Conférence des Secrétaires fédéraux.

VIII. — Création d'une Fédération en Guyane.

Les conditions fixées par l'article 10 des Statuts étant remplies, la création d'une Fédération en Guyane est ratifiée.

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 1952

Président : COUTANT.

I. — Admission de l'Espagne à l'U.N.E.S.C.O.

Le communiqué ci-après est adopté à l'unanimité :

« *L'Espagne franquiste est admise à l'U.N.E.S.C.O. et* « *la délégation du gouvernement français a voté cette* « *admission.*

« *Le Comité directeur élève contre cette décision la* « *plus véhémente protestation. Il est certain d'exprimer* « *ainsi l'indignation de tous les républicains, de tous les* « *démocrates, de tous les hommes et de toutes les femmes* « *pour qui la liberté est la condition même de l'existence.*

« *Il dénonce dans cette attitude du gouvernement fran-* « *çais une nouvelle capitulation devant le fascisme.*

« *Le Comité directeur rappelle que l'U.N.E.S.C.O. est* « *fondée sur les principes du respect de la personne* « *humaine et du droit de l'homme à son plein épanouisse-* « *ment moral et intellectuel, qui ne peuvent être assurés* « *que dans des conditions politiques, économiques et* « *sociales garantissant la liberté de conscience, de pensée,* « *de parole, de presse et d'association.*

« *Le régime franquiste est fondé sur des principes dia-* « *métralement opposés. Le peupe espagnol est privé des* « *droits civiques et politiques les plus élémentaires. Le*

« *totalitarisme fait régner en Espagne l'oppression poli-* « *cière et la terreur.*

« *L'admission de l'Espagne franquiste à l'U.N.E.S.C.O.* « *est non seulement un désaveu de l'action passée, mais* « *même la négation de la raison d'être de cette institution* « *internationale.*

« *En conséquence, le Comité directeur approuve les* « *trois Socialistes, qui faisaient partie d'un organisme* « *officiel français pour l'U.N.E.S.C.O., d'avoir immédiate-* « *ment donné leur démission : Ch.-A. JULIEN, de la* « *Commission nationale et du Comité permanent, élu par* « *l'Assemblée de l'Union française ; M.-E. NAEGELEN,* « *de la Commission nationale, élu par l'Assemblée natio-* « *nale ; Georges GORSE, de la Commission nationale,* « *désigné au titre de l'Union française.* »

II. — Élections législatives dans le Nord.

Le communiqué ci-après est adopté :

« *Réuni pour la première fois mercredi soir depuis le* « *succès de Victor PROVO dans l'élection partielle du* « *Nord, le Comité directeur a immédiatement publié le* « *communiqué suivant :*

« *Le Comité directeur, réuni le 19 novembre 1952,* « *adresse aux camarades de la Fédération du Nord ses* « *plus vives félicitations pour le magnifique résultat* « *obtenu aux élections législatives partielles du 16 novem-* « *bre 1952.*

« *Il remercie le candidat du Parti, Victor PROVO, et* « *tous ceux qui, par leur dévouement et leur inlassable* « *activité, ont permis cette victoire qui démontre la* « *confiance grandissante de la classe ouvrière et du pays* « *républicain dans les solutions socialistes.* »

III. — Élections législatives dans le Lot. Réponse au Bureau national du M.R.P.

Soin est laissé au Secrétariat général d'apprécier la suite à donner à la lettre du M.R.P.

IV. — Attitude du gouvernement Pinay vis-à-vis de l'O.N.U. dans les affaires marocaine et tunisienne.

BIDET, ROSENFELD, BEGARRA, Emilienne MOREAU et BRUTELLE sont désignés pour élaborer un texte avec le concours de JULIEN, LEONETTI, GORSE et SAVARY.

V. — Réunion commune avec le Groupe parlementaire, sur l'organisation du travail du Groupe et du Parti.

Le Comité directeur répondra à la demande du Groupe.

Par ailleurs, mandat est donné au Secrétariat général de demander aux Parlementaires et aux Elus de l'Assemblée de l'Union française, de lui assurer chaque année quatre réunions en dehors de leur département.

VI. — Fonctionnaires des départements d'Outre-Mer.

Le communiqué ci-après est adopté :

« *Saisi par notre camarade VERY, député de la Mar-* « *tinique, de la situation inadmissible faite aux fonction-* « *naires des départements d'Outre-Mer, le Conseil Natio-* « *nal avait chargé le Comité directeur d'élaborer à son* « *nom une motion sur ce problème. En voici le texte :*

« *Le Conseil National du Parti Socialiste, ému de la* « *situation faite aux fonctionnaires des départements* « *d'Outre-Mer, dont les traitements ne correspondent pas* « *au coût de la vie dans ces départements,*

« *Fait siennes les revendications de ces fonctionnaires* « *et approuve leur mouvement de protestation en face de* « *la mauvaise volonté gouvernementale,*

« *Engage le Groupe parlementaire à tout mettre en œu-* « *vre pour qu'il soit mis fin en particulier à d'inadmissi-* « *bles clauses raciales et discriminatoires.* »

VII. — Motion de la Fédération de la Seine pour un Conseil National consacré à l'étude de la structure du Parti et de ses moyens d'action et de propagande.

La question sera portée à l'ordre du jour du Conseil National d'information, décidé par le 44e Congrès, sur les pouvoirs et le mode de désignation du Comité directeur.

VIII. — Réforme constitutionnelle.

Confiance est confirmée aux membres de la Commission pour continuer leur action dans le sens défini par le Comité directeur.

RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 1952

Président : M. PIVERT.

I. — Lettre du "bund", relative au procès de Prague.

Le Comité directeur estime qu'il n'y a pas lieu de publier un communiqué. Le *Populaire* continuera la polémique en soulignant le nouvel aspect antisémitique de la politique stalinienne.

II. — Comité contre le procès de Prague.

Le Parti, en tant que tel, ne peut s'engager dans ce Comité. En outre, il sera déconseillé aux camarades d'y appartenir.

III. — Sarre.

Mandat est donné au Bureau de se saisir des travaux du Groupe d'Etudes pour fixer la position du Parti.

Si une opposition majeure se manifestait, le Comité directeur trancherait.

IV. — Projet gouvernemental concernant l'appartenance des fonctionnaires à une organisation politique.

Après échange de vues, le communiqué ci-après est adopté :

« *Le Comité directeur du Parti Socialiste, ayant pris* « *connaissance du communiqué du gouvernement publié* « *à l'issue de la séance du Conseil des Ministres du 26*

« *novembre, visant les incompatibilités entre un emploi* « *public et l'appartenance au parti communiste, tient à* « *rappeler que :*

« *S'il estime qu'il est du rôle du gouvernement de sanc-* « *tionner sans faiblesse les fonctionnaires qui manque-* « *raient aux devoirs de leur charge en servant, dans* « *l'exercice de leur profession, un parti politique au* « *lieu de servir l'intérêt général,*

« *S'il pense que le gouvernement a le droit de s'assurer* « *du loyalisme des fonctionnaires d'autorité ou de sécurité* « *à l'égard des institutions républicaines,*

« *Par contre, il rappelle que tout gouvernement de la* « *République française a le devoir d'assurer à tous les* « *citoyens, sans distinction — donc fonctionnaires y com-* « *pris — le respect de leurs opinions politiques ou reli-* « *gieuses.*

« *En conséquence, si le gouvernement, comme le lais-* « *sent craindre les termes du communiqué publié à l'issue* « *du Conseil des Ministres, prétendait établir des incom-* « *patibilités entre tout emploi public et l'appartenance à* « *un parti politique et s'écartait ainsi des principes ci-* « *dessus affirmés, le Parti Socialiste combattrait de toutes* « *ses forces des mesures qui, loin de défendre les libertés,* « *leur porteraient une atteinte intolérable.* »

V. — Texte concernant l'attitude du gouvernement Pinay vis-à-vis de l'O.N.U. dans les affaires marocaine et tunisienne.

Soin est laissé au Secrétariat général d'étudier le texte de la Fédération tunisienne et de rapporter ensuite devant le Comité directeur.

VI. — Communication d'Alduy sur l'intégration des Territoires d'Outre-Mer dans la C.E.D.

JAQUET assistera à la Réunion du Groupe à Versailles, et le Secrétaire général du Parti ira faire un exposé devant le Groupe Socialiste à l'Assemblée de l'Union française.

VII. — Éducation économique des travailleurs.

Avis favorable à la constitution d'une Commission permanente d'éducation ouvrière ; COURTOIS est désigné comme responsable, et le soin est laissé au Secrétariat général de la constituer en tenant compte des suggestions du rapport de la Commission d'Etudes.

RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 1952

Président : PHILIP.

I. — Conseil d'administration de l'E.D.F.

Le communiqué ci-après est adopté :

« *Le Comité directeur s'élève contre :*

« 1° *La décision prise par le gouvernement de relever de* « *leur mission, sans préavis, justification, ni commentaires,* « *cinq ou six des administrateurs d'Etat de l'E.D.F., tous* « *connus pour leur gestion scrupuleuse, compétente et* « *dévouée ;*

« 2° *La nomination, comme administrateurs d'Etat à* « *l'E.D.F., de deux représentants des intérêts privés : un* « *représentant des grandes entreprises qui exécutent les* « *travaux d'E.D.F. et émargent lourdement au budget des* « *investissements, et un agent d'une grande société de* « *fabrication de produits chimiques.*

« *Le Comité directeur, s'inspirant de la doctrine cons-* « *tante du Parti, déclare que les industries nationalisées* « *sont des exploitations industrielles et commerciales au* « *seul service de la nation, dont la gestion technique et* « *financière exige, pour être correcte et profitable :*

« 1° *Que les représentants de l'intérêt général dans les* « *conseils d'administration soient mis à l'abri des fluctua-* « *tions politiques et des ambitions du haut personnel de* « *la rue de Rivoli, au lieu d'être ravalés au rang de* « *domestiques à gages des gouvernements qui se succè-* « *dent ;*

« 2° *Que le nécessaire équilibre entre les intérêts en* « *présence (intérêts des utilisateurs et intérêts privés —* « *intérêts du personnel — intérêt général), gage d'une* « *gestion impartiale, soit constamment maintenu par le* « *respect strict de la règle de la gestion tripartite qui* « *interdit, notamment, de confier la défense de l'intérêt* « *général à des représentants d'intérêts privés.* »

II. — U.N.E.S.C.O. : représentant de la France.

Le Comité directeur estime que, depuis l'entrée de l'Espagne franquiste, l'U.N.E.S.C.O. a perdu son véritable caractère et que, dans ces conditions, la France ne devrait plus y être représentée. En conséquence, le Groupe parlementaire et le Groupe de l'Assemblée de l'Union française ne devront pas participer à la désignation de nouveaux membres en remplacement des Socialistes démissionnaires.

RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 1952

Président : PROVO.

I. — Populaire quotidien.

Avis favorable au lancement d'une souscription.

II. — Commission nationale d'Éducation ouvrière.

La création de la Commission est confirmée. COURTOIS en sera le responsable.

III. — Situation en Tunisie.

A la suite du mandat confié au Secrétariat général, le texte ci-après a été publié :

« *Le Comité directeur du Parti Socialiste, réuni le* 10 « *décembre* 1952, *exprime aux travailleurs tunisiens les* « *sentiments de tristesse et d'indignation qu'ont éprouvés* « *tous les Socialistes de France à l'annonce de l'assassi-* « *nat de Ferhat Hached, secrétaire général de l'Union* « *générale des Travailleurs tunisiens.*

« *Le Parti Socialiste demande qu'une instruction éner-* « *giquement menée au grand jour identifie rapidement les* « *assassins, afin de les déférer devant un tribunal dont* « *l'impartialité ne pourra pas être contestée.*

« *Le Comité directeur, qui a toujours réprouvé toutes* « *les violences, quels qu'en soient les auteurs, proteste* « *aujourd'hui contre les nouvelles mesures arbitraires* « *prises par la résidence contre des syndicalistes et des* « *amis politiques de Ferhat Hached.*

« *En présence des événements tragiques qui se déroulent en Tunisie et qui ont déjà, ainsi qu'on pouvait le prévoir, des prolongements graves au Maroc, le Comité directeur réitère les avertissements qu'il n'a cessé de prodiguer et les protestations qu'il a formulées contre la politique de force pratiquée en Tunisie depuis bientôt un an.*

« *Il affirme, une fois de plus, que seules peuvent conduire à un règlement satisfaisant du problème tunisien des négociations sincères et loyales entre le gouvernement français et les hommes représentant véritablement l'opinion tunisienne, en vue de restaurer l'autonomie interne d'un état tunisien, doté de toutes les institutions démocratiques et sociales modernes, ainsi que le Parti socialiste n'a cessé de le préconiser.*

« *Le Comité directeur croit devoir alerter l'opinion publique. Il est convaincu que la situation actuelle ne pourra se prolonger plus longtemps sans risquer de compromettre irrémédiablement les relations franco-tunisiennes et de creuser un fossé infranchissable entre la France et le monde arabe et islamique.* »

RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 1952

Président : ROSENFELD.

I. — Souscription du "Populaire".

La participation du Comité directeur figurera globalement pour un total de 150.000 francs.

Par ailleurs, l'administration du journal est invitée à solliciter les groupes des Assemblées Nationales.

II. — Obsèques de Louis Lévy.

La garde d'honneur du Comité directeur sera assurée par :

TEXCIER, BRUTELLE, MALACRIDA, CORMIER, COUTANT, R. LEMPEREUR, M. PIVERT, COURTOIS, P. COMMIN, ROSENFELD.

III. — Compétence de l'O.N.U. dans les affaires tunisienne et marocaine.

Mandat est donné au Secrétariat général de faire connaître au Groupe parlementaire le point de vue du Comité directeur, en lui laissant le soin d'apprécier l'opportunité de le rendre public à la tribune de l'Assemblée nationale.

IV. — Attitude du Parti vis-à-vis du Conseil des Communes d'Europe.

DARDEL, JAQUET, LHUILLIER et MARZAUK sont désignés pour rassembler l'information complémentaire nécessaire.

V. — Participation des Socialistes à la presse non socialiste.

Une circulaire, qui sera en outre insérée dans la *Documentation Politique*, sera adressée :

— Aux membres du Comité directeur ;

— Aux secrétaires fédéraux ;

— Aux membres du Groupe parlementaire Socialiste ;

— Aux membres du Groupe Socialiste à l'Assemblée de l'Union française ;

— A tous les camarades dont la signature figure dans la presse, pour définir les conditions de la participation des Socialistes à la presse non socialiste, savoir :

— Pas d'article, sauf circonstances exceptionnelles et pour affirmer avec force et netteté la position officielle du Parti dans la presse systématiquement hostile au Parti ;

— Veiller à ce que, dans la presse d'information, les articles des Socialistes ne concurrencent pas les journaux fédéraux (consulter les Fédérations) ;

— Les articles, déclarations ou interviews ne peuvent exprimer quelque idée que ce soit qui puisse apparaître s'opposer, dans la lettre ou dans l'esprit, à la politique définie par les motions des Congrès et Conseils nationaux.

VI. — Vote de confiance.

Le secrétaire général confirmera, à la réunion du Groupe, l'attitude d'opposition précédemment exprimée par le Comité directeur.

RÉUNION DU 7 JANVIER 1953

Président : TEXCIER.

I. — Date et ordre du jour du Conseil National.

24 et 25 janvier.

Première journée entièrement consacrée à la discussion sur les problèmes de l'Union française.

Deuxième journée : Tactique pour les élections municipales.

II. — Conseil des Communes d'Europe.

L'adhésion des Socialistes à l'Association française pour le Conseil des Communes d'Europe sera conditionnée à l'acceptation des trois garanties suivantes :

1° Il nous serait attribué l'un des postes suivants : Secrétaire Général ou Président du Bureau Exécutif (poste à créer) ;

2° Un de nos camarades ferait partie de l'appareil administratif (les deux titulaires des postes ci-dessus seraient désignés par le Comité directeur du Parti Socialiste) ;

3° L'Association devra être distincte et indépendante du mouvement « Fédération », tant en ce qui concerne le lieu du siège que sur le plan financier.

III. — Situation politique.

Le Comité directeur adresse au Secrétaire général du Parti ses félicitations pour le discours prononcé à la Tribune de l'Assemblée Nationale.

Il estime qu'après ce discours — qui sera publié — il n'y a plus lieu de faire une déclaration.

IV. — Affaire Rosenberg.

Le télégramme ci-après sera adressé au Président Truman et diffusé dans la presse :

« Le Comité directeur du Parti Socialiste, sans prendre « parti sur le fond de la question, tenant compte du doute « raisonnable qui subsiste sur la culpabilité des époux « Rosenberg, demande instamment au Président Truman « d'accorder la grâce des condamnés, afin d'éviter l'irré- « parable. »

RÉUNION DU 14 JANVIER 1953

Président : BEGARRA.

I. — S.N.E.P.

Après avoir entendu le compte rendu de Pierre COMMIN, le Comité directeur fait confiance au Secrétariat général et au jury fraternel pour rechercher une solution au mieux des intérêts du Parti.

II. — Motions adoptées par la Conférence des E.S.

Les motions sont renvoyées au Secrétariat général pour mise au point avant leur avalisation par le Comité directeur. Cette procédure sera adoptée à l'avenir pour les motions présentées par les J.S. et les E.S.

III. — Conflit 10e Section contre P.O. Lapie.

Le Comité directeur se déclare incompétent pour cette affaire de caractère purement administratif.

IV. — Échange de vues sur la Sarre et sur la C.E.D.

RÉUNION DU 21 JANVIER 1953

Président : BIDET.

I. — Problème de Trieste.

La S.F.I.O. proposera à l'I.S. de ne prendre aucune décision avant les élections italiennes.

La prise de position sur le fond sera fixée ultérieurement.

II. — Compte rendu des travaux de Strasbourg.

Après le compte rendu de Guy MOLLET, il est procédé à un échange de vues, et il est décidé de porter, à l'ordre du jour de la prochaine séance, l'attitude de la S.F.I.O. vis-à-vis de l'Assemblée « ad hoc ».

III. — Composition du Comité directeur.

Après l'avoir remercié de son geste, le Comité directeur accepte la démission de COUTANT. FERRAT devient membre du Comité directeur.

RÉUNION DU 27 JANVIER 1953

Procès d'Oradour. Modification de la loi sur la responsabilité collective en matière de crimes de guerre. Liberté de vote au Groupe parlementaire.

A l'unanimité, le Comité directeur, à titre tout à fait exceptionnel, autorise le Groupe à pratiquer la liberté de vote.

RÉUNION DU 28 JANVIER 1953

Président : DEPREUX.

I. — Commission sur les problèmes constitutionnels et législatifs de l'Union française.

La Commission fonctionnera sous la responsabilité de ROSENFELD, avec BIDET et BEGARRA qui pourront s'adjoindre les camarades qu'ils désireront.

II. — Réponse à la lettre du Syndicat National des Instituteurs.

Une réponse officielle du Parti sera faite au questionnaire. En outre, notre conception de la véritable laïcité sera exprimée.

III. — Position du Parti vis-à-vis de l'Assemblée "ad hoc".

La question sera reprise après l'entrevue entre Guy MOLLET et SPAAK.

IV. — Procès d'Oradour. Vote du Groupe.

Une circulaire sera adressée aux Fédérations pour informer le Parti que la décision du Comité directeur, prise à la demande du Groupe, a été dictée par la controverse juridique soulevée par l'affaire d'Oradour. Le caractère tout à fait exceptionnel de la décision sera souligné. En outre, les deux thèses en présence seront exposées.

Par ailleurs, il est bien entendu que, d'une façon générale, seule une décision du Comité directeur peut autoriser le Groupe à ne pas respecter l'unité de vote, et que le Comité directeur peut toujours demander une réunion commune pour se saisir d'une question qui, à son avis, est susceptible d'engager la politique du Parti.

Col Fondation Jean Jaurès

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

SECTION SOCIALISTE DU SANATORIUM DE SAINTE-FEYRE (Creuse)

contre

Eugène THOMAS (Nord)

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 19 juin 1952, a rendu la sentence suivante :

Considérant que la section socialiste du sanatorium de SAINTE-FEYRE a déposé une demande de contrôle contre le camarade Eugène THOMAS, de la Fédération du Nord, à raison du discours qu'il a prononcé au Conseil général de ce département le 5 novembre 1951.

Considérant que ladite section a cru pouvoir déduire des termes de ce discours qu'Eugène THOMAS approuvait la loi Barangé ou qu'en tout cas il s'y résignait avec l'arrière-pensée de voir renaître une majorité gouvernementale analogue à celle qui existait au Parlement avant les élections de juin 1951.

Considérant tout d'abord que la position du Parti à l'égard du problème de la laïcité a été définie, sans équivoque possible, par le Congrès National Extraordinaire des 4 et 5 juillet 1951, qu'elle a été confirmée dans la motion de politique générale, votée par le Conseil National tenu à MONTROUGE le 16 septembre 1951, où il est rappelé que le Parti « n'acceptera aucune transaction « en ce qui concerne le rétablissement des lois laïques « dans leur intégralité ».

Considérant qu'il n'est pas permis d'émettre un doute sur le véritable sentiment du Parti et sur le caractère de la bataille qu'il a menée au Parlement au cours de la discussion de la loi Barangé.

Considérant qu'il résulte des déclarations faites par Eugène THOMAS à la Commission Nationale des Conflits, de l'examen des textes auxquels celle-ci s'est livrée, de l'enquête à laquelle elle a procédé, que la pensée de ce camarade n'a pas été exactement reproduite. Qu'en isolant de son contexte, comme l'ont fait les agences de Presse et certains journaux pour des fins partisanes, la phrase reprochée à THOMAS, on a volontairement dénaturé le sens de son discours.

Considérant en effet qu'Eugène THOMAS, s'adressant plus particulièrement aux conseillers généraux M.R.P., a qualifié la loi Barangé de « monstre » et déclaré que cette loi « ouvrait dans son cœur une plaie profonde que le temps ne fermerait pas ». Qu'il a rappelé que le Parti, au cours des débats à l'Assemblée Nationale, avait « livré une bataille passionnée pour un idéal ». Qu'il s'était dressé unanime contre une loi qui est un « monument d'hypocrisie et d'injustice » et que les élus M.R.P., en allumant au sein de la Nation française ce foyer de discorde, avaient « commis un véritable crime ».

Considérant que si, pour répondre à certains bruits que faisaient répandre les élus M.R.P. à l'automne de 1951 sur le retour possible des Socialistes au gouvernement, Eugène THOMAS a cru pouvoir examiner les diverses hypothèses qui pouvaient se présenter, il n'a d'ailleurs à aucun moment engagé le Parti, n'ayant aucun mandat pour le faire, ni approuvé la loi Barangé.

Considérant qu'Eugène THOMAS, donnant à sa pensée et à son raisonnement une forme métaphysique, s'est borné à se poser à soi-même et à poser aux élus M.R.P. qui l'écoutaient un certain nombre de questions. Que dans le déroulement de son discours il a été amené à se demander si « devant une menace grave dirigée contre le régime » il pourrait « oublier momentanément la loi Barangé » pour défendre les institutions républicaines, quitte, bien entendu, à demander l'abrogation de ladite loi au pays souverain.

Considérant que le passage sus-rappelé du discours de THOMAS forme un tout qu'on ne saurait fragmenter sans porter atteinte à la véritable pensée de l'auteur. Que la réponse d'ailleurs dubitative donnée par THOMAS à la question formulée par lui se situe dans l'hypothèse d'un « péril grave pour le régime républicain ». Qu'en isolant cette réponse de « l'état de crise » supposé, auquel elle se rapporte expressément, on fait dire au camarade THOMAS ce qui n'a jamais été dans sa pensée — à savoir que les Socialistes pourraient participer à un gouvernement normal dans une période normale, avec les élus M.R.P., malgré le vote par ces derniers de la loi Barangé.

Considérant enfin qu'on ne peut sérieusement repro-

cher à ce camarade, dont on connaît le passé, les sacrifices et les souffrances, d'avoir à quelque moment que ce soit approuvé, même implicitement, la loi Barangé. Qu'ainsi il n'apparaît pas à la Commission Nationale des Conflits qu'Eugène THOMAS se soit rendu coupable d'un acte d'indiscipline.

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits décide de classer purement et simplement la demande de contrôle dirigée contre Eugène THOMAS.

ESCOUTAY
contre
FÉDÉRATION DE L'ARDÈCHE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 19 juin 1952, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade ESCOUTAY a interjeté appel dans le délai réglementaire de la sentence de la Commission Fédérale des Conflits, en date du 3 février 1952, (notifiée le 30 avril) qui a prononcé son exclusion du Parti,

Considérant qu'il résulte du procès-verbal de la Commission Fédérale des Conflits que trois membres seulement sur sept ont assisté à la séance du 3 février 1952, au cours de laquelle a été prise la sentence attaquée par ESCOUTAY. Que les votes adressés par lettre au responsable de la Commission Fédérale des Conflits par des membres n'ayant pas assisté à la séance ne sont pas valables,

Considérant que la Commission Fédérale des Conflits de l'ARDECHE ne s'est pas conformée au règlement du Parti, en prenant une décision à la minorité des membres de ladite Commission. Que sa décision doit donc être annulée.

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits annule la sentence fédérale du 3 février 1952 et renvoie l'affaire devant le Bureau Fédéral de la Fédération Socialiste de l'ARDECHE, à charge par lui de prendre toute décision qu'il jugera utile.

MONTARIOL (Haute-Garonne)
contre
FÉDÉRATION DE LA HAUTE-GARONNE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 10 juillet 1952, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le citoyen MONTARIOL est appelant d'une sentence rendue le 21 mars 1952 par la Commission Fédérale des Conflits de la Haute-Garonne. Que cet appel, formé dans les délais, est fait par MONTARIOL, tant en son nom personnel que pour le compte des camarades MONIER, DEBAUGE, MONTANE, ALBOUY et SANSOU.

SUR LA COMPETENCE DE LA COMMISSION FEDERALE DES CONFLITS :

Considérant que le Bureau Fédéral de la Haute-Garonne a déféré les camarades ci-dessus désignés devant la Commission Fédérale des Conflits. Que dans sa demande de contrôle, le Bureau Fédéral reproche à ces camarades de faire partie d'un mouvement dit « Action Socialiste » qui se livre, au sein même des sections où il est constitué en fraction autonome, à un travail de désagrégation du Parti sous le fallacieux prétexte de mieux servir le Socialisme,

Considérant que la Commission Fédérale des Conflits, saisie de la demande sus-rappelée, a cru devoir prendre une décision « condamnant » le mouvement dit « Action Socialiste » et donner, aux six camarades déjà cités, un délai jusqu'au 28 mars 1952 pour rompre leurs liens avec cette organisation, à défaut de quoi ils seraient automatiquement exclus du Parti,

Considérant que la Commission Fédérale des Conflits, après avoir constaté la réalité du fait invoqué par le Bureau Fédéral, c'est-à-dire l'existence d'un mouvement politique étranger au Parti, auquel les camarades en cause étaient affiliés, n'avait pas à condamner ce « mouvement », mais à appliquer simplement le règlement du Parti (art. 3 modifié par le Conseil National des 25 et 26 février 1950)

qui stipule que « *les adhérents ne peuvent appartenir à « un autre Parti politique, ni à un groupement quel qu'il « soit relevant directement ou indirectement d'un Parti « autre que le Parti Socialiste* ». Qu'ainsi, la sentence fédérale doit être annulée.

SUR LE FOND.

Considérant que le Bureau fédéral de la Haute-Garonne reproche aux six camarades sus-nommés des faits précis. Qu'il verse au dossier une brochure signée de MONTARIOL et diffusée par ses soins où sont exposés les buts que se propose le mouvement dit « Action Socialiste » et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir,

Considérant que parmi ces moyens MONTARIOL recommande explicitement la réunion en « tendance organisée » des socialistes dits « révolutionnaires », l'unification des courants « neutralistes et progressistes », etc...,

Considérant que sous l'influence de MONTARIOL et de ses amis le mouvement dit « Action Socialiste » fonctionne au sein de la Fédération de la Haute-Garonne et particulièrement de la Section toulousaine,

Considérant que si les mêmes camarades prospectent également le département afin de créer des groupes analogues, suivant les directives qui leur sont données, ils s'adressent surtout aux membres du Parti Socialiste. Qu'ils diffusent un journal mensuel, dont ils écrivent qu'il est l'organe de leur mouvement sur le plan national, où le Parti Socialiste et certains de ses membres sont attaqués en des termes absolument inadmissibles,

Considérant que, dans le bulletin départemental versé au dossier et publié par MONTARIOL, on trouve des conseils sur la meilleure façon de réussir une scission et de regrouper ensuite les citoyens dispersés qui ont quitté leur Parti. Que le but essentiel poursuivi par les six camarades en cause est donc de briser le Parti Socialiste,

Considérant que la majorité du Comité de Rédaction du journal du mouvement dit « Action Socialiste » est composée d'anciens membres du Parti Socialiste exclus ou démissionnaires du Parti,

Considérant que l'activité des six camarades déférés à la Commission Fédérale des Conflits, dont la solidarité a été affirmée, est de celles qui ne peuvent être tolérées sans danger pour l'unité du Parti,

Considérant que les camarades MONTARIOL, MONIER, DEBAUGE, MONTANE, ALBOUY et SANSOU ont été invités individuellement par le Secrétaire à fournir à la Commission Nationale des Conflits leurs moyens de défense,

Que MONTARIOL a cru devoir démissionner du Parti. Que MONIER, DEBAUGE, MONTANE et ALBOUY n'ont pas répondu. Que SANSOU a, par contre, adressé une note explicative à la Commission Nationale des Conflits,

PAR CES MOTIFS,

La Commission Nationale des Conflits,

Par application des articles 3 (modifié), 19 et 54 du règlement, prononce l'exclusion du Parti des citoyens MONTARIOL, MONIER, DEBAUGE, MONTANE et ALBOUY, et ce à compter du 21 mars 1952,

Inflige un blâme au camarade SANSOU et lui rappelle que, conformément à l'article 3 modifié, visé ci-dessus, il lui est interdit d'appartenir au mouvement « Action Socialiste » et qu'en conséquence il devra se retirer de ce mouvement,

Dit qu'à défaut de se conformer à la discipline du Parti dans un délai laissé à l'appréciation du Bureau fédéral, mais qui ne devra pas dépasser un mois, le camarade SANSOU se trouvera ipso-facto exclu du Parti.

GREUSARD
contre
FÉDÉRATION DE L'AIN

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 10 juillet 1952, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade GREUSARD a régulièrement interjeté appel de la sentence de la Commission Fédérale des Conflits de l'AIN, en date du 16 mars 1952, qui a prononcé son exclusion du Parti,

Considérant que GREUSARD s'est fait représenter devant la Commission Nationale des Conflits par le camarade FARBMANN, de la 11e Section de Paris. Que ce camarade a développé les moyens de défense de GREUSARD et demandé à la Commission Nationale des Conflits de réformer la sentence fédérale, son mandant n'ayant cessé d'imprimer « Le Travailleur de l'Ain » que pour des motifs d'ordre commercial,

Considérant toutefois qu'il résulte de l'examen du dossier que la Commission Fédérale des Conflits de l'AIN a très exactement apprécié les faits reprochés à GREUSARD dans la demande de contrôle. Que le brusque changement d'attitude de GREUSARD, au moment des élections cantonales, a causé au Parti un préjudice certain et grave. Que la disparition soudaine du « Travailleur de l'Ain » a privé la Fédération Socialiste d'un moyen de lutte de première importance,

PAR CES MOTIFS,

La Commission Nationale des Conflits confirme purement et simplement la sentence d'exclusion prononcée contre GREUSARD par la Commission Fédérale des Conflits de l'AIN le 16 mars 1952.

DESJU

contre

FÉDÉRATION DE SEINE-ET-OISE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 11 décembre 1952, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Marcel DESJU a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits de SEINE-ET-OISE, en date du 5 juillet 1952, qui a prononcé son exclusion du Parti,

Considérant que les faits retenus à l'encontre de DESJU sont d'ordre strictement privé. Qu'il résulte en effet du dossier, des pièces produites et des renseignements recueillis, que le différend qui a opposé ce camarade à son employeur a un caractère purement professionnel dont la connaissance, et à plus forte raison le règlement, échappent à la compétence des juridictions du Parti,

Considérant qu'il suffit à la Commission Nationale des Conflits de constater, ainsi qu'il appert de l'ensemble du dossier, que ce différend n'entache en aucune façon l'honneur de Marcel DESJU,

Considérant cependant qu'il existe, au sein de la Section de DOMONT, un certain trouble auquel, dans l'intérêt du Parti, il importe de mettre fin. Que seul l'éloignement de DESJU paraît de nature à obtenir ce résultat,

PAR CES MOTIFS,

La Commission Nationale des Conflits,

Annule la sentence d'exclusion rendue contre Marcel DESJU,

Dit que ce camarade devra adhérer à la 18e Section de la Fédération de la SEINE, à laquelle il peut être rattaché du fait de son domicile situé sur le 18e arrondissement,

Dit que cette mutation prendra effet à compter du jour de la notification de la présente sentence aux parties intéressées et sans autre formalité.

DÉCISIONS DES COMMISSIONS FÉDÉRALES DES CONFLITS

CHER

La Commission Fédérale des Conflits du CHER a exclu du Parti, à la date du 13 mai, Clément BROCADET, Conseiller Général de ce département.

LOIRE

Le citoyen MALECOT, sénateur, a été exclu par la Commission Fédérale des Conflits de la LOIRE à la date du 15 juin 1952.

LOT

La C.F.C. du LOT a exclu du Parti, à la date du 21 septembre 1952, le citoyen POTTIER, Conseiller Municipal de SOUILLAC.

MANCHE

La Fédération de la MANCHE nous informe que le citoyen D'ARCANGELO, qui a pris publiquement position en faveur du « Mouvement de la Paix », s'est délibérément exclu du Parti.

SEINE

Le citoyen FERRE, Maire de PAVILLONS-SOUS-BOIS, a été exclu du Parti par la Commission Fédérale des Conflits de la SEINE à la date du 8 novembre 1952.

Collection Cercle Gabriel Péri



Coll. Fondation Jean-Jaurès

Imp. F. BEROUD.
25 Rue Michel-le-Comte, Paris.

Le Gérant: Georges BRUTELLE